COMPTE RENDU ECRIT DE MA CONFERENCE DU 17 0CTOBRE 2018 RELATIVE A « QUELQUES ASPECTS DE LA GEOPOLITIQUE DE LA SUISSE : LA LOGIQUE DES PARADOXES »

Préalable

Aborder ce thème à l'Académie de Savoie est un peu une provocation. En effet, sur le temps long, les Suisses furent longtemps un adversaire majeur de nos ducs, notamment au XVe et au XVIe siècles. D'aucuns historiens n'ont d'ailleurs pas hésité à comparer la poussée suisse en direction du sud et de l'ouest à celle des IIe IIIe Reich allemands : le *Drang nach westen* des premiers serait ainsi le pendant du *Drang nach osten*[1] des seconds. Or au détriment de qui s'est effectué ce mouvement géostratégique et géopolitique si ce n'est de la puissance bourguignonne dans la seconde moitié du XVe siècle et de la puissance savoyarde dans la première moitié du XVIe siècle ?

La quadruple offensive de 1536 des Bernois, des Fribourgeois, des Valaisans et de leurs alliés français exprime cette réalité. Les premiers notamment submergent les forces du duc Charles III le Bon (règne de 1504 à 1553), occupent en quelques jours tout le Pays de Vaud, « sautent » même l'obstacle du Léman et ne s'arrêtent qu'aux Usses, et encore pour ne pas contrarier François Ier qui de son côté occupe la Savoie jusqu'au traité du Cateau-Cambrésis de 1559. Les Valaisans, quant à eux, se contentent du Chablais sis à l'est de la Dranse. Bilan désastreux pour Chambéry.

Il faut toute l'habileté du successeur ducal, Emmanuel-Philibert (règne de 1553 à 1580), pour rétablir sa situation avec l'aide des Impériaux : conscient de la nécessité de lever l'hypothèque de la menace venant du nord, il fait la paix avec les Cantons suisses, abandonne à Berne le Pays de Vaud, mais récupère la plus grande part du Chablais (à l'exception de sa lisière orientale avec Monthey laissée aux Valaisans qui la possèdent encore à ce jour). Et, préventivement, il transfert en 1563 sa capitale à Turin, pour pallier à de nouvelles invasions franco-suisses.

Ainsi, s'il est un domaine dans lequel le propos de François Mitterand « La Savoie, ce n'est pas tout à fait la France », s'applique, c'est bien celui de la géopolitique car, à l'antagonisme helvéto-savoyard (qui perdurera jusqu'en 1815 à travers la question de Genève, alliée des Cantons), correspond une permanente alliance, feutrée ou ouverte, entre ceux-ci et le Royaume de France. Ebauchée par Louis XI contre Charles le Téméraire, elle dure jusqu'en… 1939 !!!

Avant-Propos

Primitivement je souhaitais traiter de trois paradoxes : la Suisse est une fédération alors qu'elle se dénomme Confédération ; elle dispose de la forme de démocratie directe la plus accomplie au monde, mais… ne s'en sert que très peu ; elle est au cœur de l'Europe aux points de vue géographique, linguistique, religieux et culturel, mais se refuse obstinément à entrer dans l'UE.

Cependant, quand bien même mon *power point* était déjà le produit d'une réduction conséquente d'une conférence prononcée devant un parterre franco-suisse à Neydens en 2012 à la demande du consul de la Confédération en Haute-Savoie, mon propos s'est limité, pour des raisons de temps imparti, à traiter des deux premiers paradoxes. Avant d'entrer dans le vif du sujet, partons cependant de deux formules et de quelques mots officiels qui résument la mentalité de ce(s) petit(s) peuple(s).

« L'unité dans la diversité », soit la volonté de concilier un Etat avec ses multiples composants ethno-linguistiques et cantonaux.

« Tous pour un, un pour tous », soit la volonté de solidarité notamment militaire entre ces mêmes composants.

« Collégialité » : méthode de fonctionnement politico-militaire exprimant l'absence d'autorité centrale autoritaire et le goût pour une gestion commune des affaires. Elle suppose la pratique du…

…« Consensus » : manière d'être « apaisée » où les décisions n'expriment jamais la supériorité d'un groupe sur un autre, s'agît-il d'une majorité et d'une minorité ; et, au-delà, finalité globale et permanente de la société, incluant de multiples avantages, mais aussi des inconvénients.

[1]Respectivement « Marche vers l'ouest » et « Marche vers l'est ».

Une Fédération se dénommant Confédération ou comment aborder la Suisse au travers de ses appellations

Les voitures de notre petit voisin portent à l'arrière le sigle CH (Confédération Helvétique), mais, si vous demandez à un ami suisse de vous montrer son passeport, vous y verrez inscrit (en allemand, français, italien, et romanche, comme pour tout ce qui est public), Confédération Suisse.

« Helvétique », « Confédération », « Suisse », trois mots différents qui recouvrent des concepts ne se recoupant pas exactement. Les élucider, c'est déjà pénétrer dans une réalité complexe peu connue en France, dans une histoire très différente de celle de l'Etat français.

« Helvétique »

Les Helvètes peuplent la partie de la Suisse située au nord de la barrière alpine de 300 avant J.-C. à 58 avant. J.-C. Un autre peuple celte occupe l'actuel Tessin, au sud, alors que le canton des Grisons est le domaine des Rhètes (à l'origine discutée, mais sans doute des « cousins » des Etrusques). Globalement donc l'équation Suisse pré romaine = Helvètes est acceptable.

A se placer au début de la Guerre des Gaules, ces derniers sont des Celtes qui font indiscutablement partie de la Gallia celtica qui recouvre la majeure partie de la Gaule dite chevelue (avec la Gallia Belgica au nord et l'Aquitania au sud-ouest ; la Provincia romana étant déjà aux mains de Rome depuis 125 avant Jésus Christ-121 avant Jésus-Christ.)

On se rappelle qu'ils sont à l'une des origines de cette guerre puisque, confrontés au mouvement en direction du sud des Suèves germaniques, ils entreprennent de quitter leur territoire et de se diriger vers l'ouest. César les force à y demeurer aux fins de couvrir ses arrières par rapport à cette même menace.

Vaincus comme l'ensemble des Gaulois, ils sont occupés et romanisés par Rome jusqu'au début du Ve siècle après Jésus Christ. La Suisse actuelle conserve de nombreux vestiges des périodes celte et romaine, dont nous ne citons que ceux d'Aventicum (actuel Avenches dans le Pays de Vaud).

Cette unité disparait avec les invasions germaniques. En effet, des trois peuples germaniques occupant l'Helvétie romaine, le principal, les Alamans (les ¾ du pays actuel en ses parties centrale et septentrionale), imposent leur langue aux occupés (il évoluera vers un dialecte du haut-allemand, le schwitzertütsch), alors que les deux autres, Burgondes à l'ouest et Lombards au Tessin, seront assimilés. Il en résultera que la Suisse occidentale parlera un dialecte franco-provençal, puis le français, et les Tessinois, un dialecte italien. Les descendants des Rhètes gardent, eux, une langue latine n'ayant guère subi d'évolution, le romanche (à ne pas confondre avec le mot « romand s'appliquant à la Suisse francophone). Les invasions germaniques sont donc à l'origine d'une division ethnolinguistique de la Suisse en deux aires, l'une germanique, l'autre latine sous 3 formes.

Mais le propos du géopolitologue n'est pas celui de l'historien. Son principal souci est de savoir pourquoi le mot « helvétique » est présent dans l'appellation officielle du pays. Il s'agit en fait d'un mythe/ nostalgie d'une période où le pays était un. Dans l'expression susnommée « L'unité dans la diversité », il correspond au premier élément.

Mythe agissant au demeurant : quand, en 1798, la France révolutionnaire, victorieuse des puissances européennes, entreprend de bâtir sur son pourtour des « Républiques sœurs » constituant un glacis protecteur et reposant sur ses principes politico-philosophiques, avec l'aide de ceux des Suisses qui les adoptent, apparait la « République Helvétique », plus communément appelée « l'Helvétique ». C'est le seul moment de son histoire où le pays devient un Etat nation centralisé à la française (le mot « canton » correspond alors à un département français et n'a nullement son sens « classique » d'Etat confédéré ou fédéré). La tentative est d'ailleurs un fiasco total, à tel point que le Premier Consul Bonaparte y met fin le 19 février 1803 par l'Acte de Médiation, qui rétablit une Confédération dans laquelle tous les Cantons, redevenus des Etats, ont un statut d'égalité (contrairement à la situation sous l'Ancien Régime[2]). Citons ici une partie de sa lettre adressée aux délégués suisses qu'il convoque à Paris pour régler l'affaire :

« La Suisse ne ressemble à aucun autre Etat, soit par les événements qui s'y sont succédés depuis plusieurs siècles soit par la situation géographique et topographique, soit par les différentes langues, les différentes religions et cette différence de mœurs qui existe entre ses différentes parties. La nature a fait votre Etat fédératif. Vouloir la vaincre ne peut être d'un homme sage ».

[2]Voir plus bas.

« Confédération »

Pour comprendre l'origine de ce mot, il faut se reporter à la situation géopolitique des Alpes centrales à l'orée des XIIIe et XIVe siècles. Toutes entières incluses dans le Saint-Empire Romain Germanique, elles sont divisées en vallées autonomes de facto. Parmi elles, les Dreiländer (« les trois vallées »), appelées aussi les Waldstätten (« les pays des forêts ») occupent une situation stratégique car situées au nord du col du Gothard. Il s'agit, d'ouest au nord-est et au sud-est, d'Unterwalden, de Swchyz et d'Uri. Au total, par évaluation des historiens, 2 000 km^2 et 20 000 habitants. Leurs habitants, paysans, pâtres et bucherons, sont de rudes gaillards qui ne reconnaissent pas la hiérarchie féodale laquelle ils contournent en « pratiquant » l'immédiateté impériale, soit en exigeant de ne traiter pour tout problème qu'avec l'empereur lui-même.

Quant au col, il constitue l'un des nœuds de communication majeurs entre les quatre points cardinaux : vers le nord coule la Reuss affluent de l'Aar se jetant elle-même dans le Rhin au nord de la Suisse ; vers le sud le Ticino (Tessin), affluent du Pô ; à son levant le Rhin prend sa source, comme, à son couchant, le Rhône.

Mais ce souci d'autogestion se heurte à la réalité géopolitique : à l'époque indiquée la puissante famille alémanique des Habsbourg contrôle le sud de l'Allemagne ainsi que des parties conséquentes du plateau suisse et de l'Alsace. Son centre de pouvoir est d'ailleurs le château de Habichtsburg (château de l'épervier/ ou de l'autour) sis dans l'actuel Canton d'Argovie non loin du Rhin. Aux dents longues, cette dynastie accroît régulièrement ses territoires tout en visant le titre impérial. Dans un contexte de développement des routes maritimes entre la Méditerranée et les mers du Nord/ Baltique au détriment des voies terrestres dont le fret est d'un coût supérieur, ils désirent d'autant plus contrôler tous les cols alpins, de la Slovénie aux Alpes occidentales.

Rhône

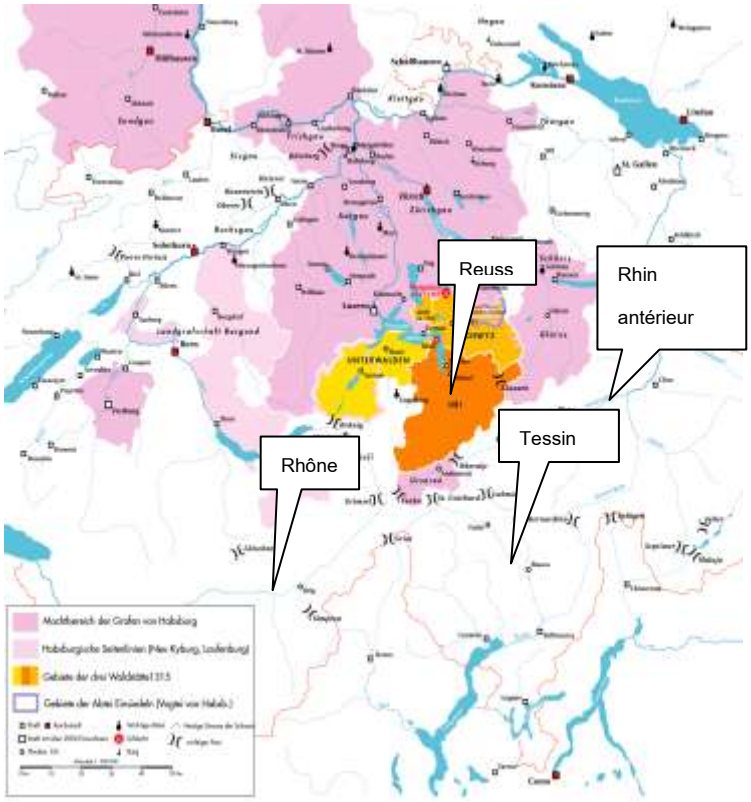

En cartouche : les fleuves et rivières

En mauve clair et sombre : les territoires contrôlés par les Habsbourg

Les Dreiländer : en jaune Unterwalden/ en ocre clair Schwyz/ en ocre sombre Uri

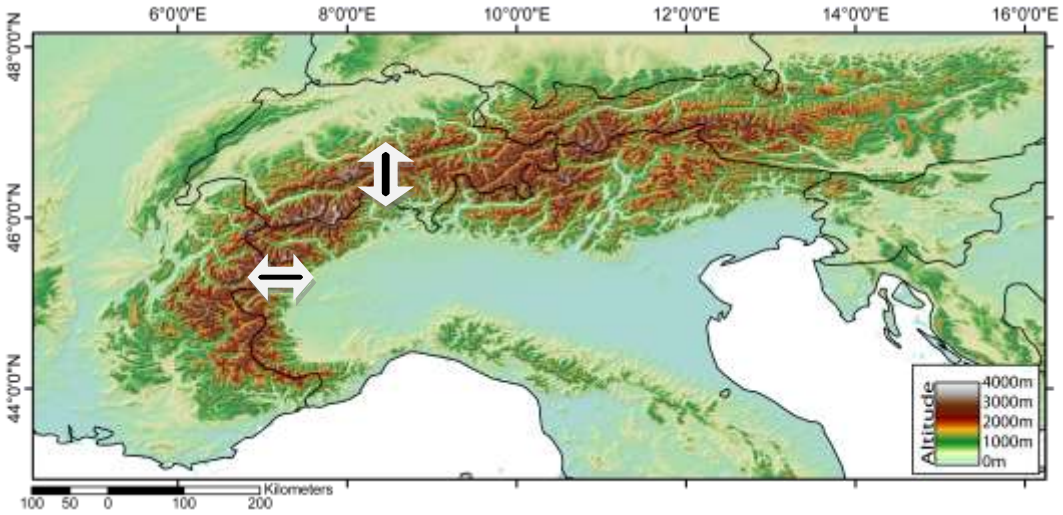

Comment ne pas comparer cols du Gothard et du Montcenis, le premier « créateur » de la Suisse, le second de la Savoie (en tant que structures politiques) ? Sans eux, ces Etats n'eussent point existé. Image magistrale du temps long : de nos jours encore le premier et ses abords est une zone militaire secrète, ultra fortifiée…

L'affrontement prévisible entre les *Dreiländer* et les Habsbourg se déroule selon la chronologie suivante.

- **1220 (autour de) :** ouverture du Gothard au trafic en tant que chemin muletier. Les conséquences en sont considérables pour nos montagnards : hausse du niveau de la vie par création de tous les emplois, directs ou indirects, en rapport avec le convoyage, et par les revenus des péages, accès à l'information débouchant sur l'esprit critique, le goût pour l'innovation et la culture intellectuelle, contact avec Milan, l'une des métropoles européennes de l'époque. En somme le col devient un vecteur de modernité sur l'axe européen majeur unissant villes de Flandre, de Rhénanie et de Lombardie. Leur goût de l'indépendance ne peut en être que renforcé.

- **1er août 1291 :** dans le contexte politique très complexe du Saint-Empire, les Dreiländer décident de signer un pacte assez confus car mêlant droits privé et public, mais qui comprend la sécurité collective, outre une procédure d'arbitrage en cas de conflits internes. Cette date deviendra beaucoup plus tard, en 1891, à l'occasion de son sixième centenaire, la fête nationale suisse. Il fonde *l'Eidgenossenschaft*, soit le pays des Confédérés (*Eidgenossen*). Littéralement, de *unser eydgnoschaft*, soit « notre compagnonnage scellé sous serment ».

- **6 janvier 1314 :** pour des questions de querelles au sujet de pâturages, les Schwytzois mènent un raid contre contre l'abbaye d'Ensieldeln… qu'ils souillent de leurs défécations d'après les comptes-rendus des chroniqueurs contemporains dont la crudité descriptive est bien connue. Les Habsbourg, étant les avoués de l'abbaye, lancent alors une expédition punitive contre ces rustres les gênant à tous points de vue.

- **15 novembre 1315 :** bataille du Morgarten. Les Schwytzois se portent au-devant de l'armée des chevaliers dirigée par le duc Léopold de Habsbourg ; sur le territoire du futur canton de Zoug ils lui tendent une embuscade au-dessus de la route longeant le lac d'Ägeri au pied de la montagne dite du Morgarten. 2 000 « piétons » viennent à bout de 8 000 hommes, chevaliers accompagnés de leur propre piétaille, en lançant sur leur colonne allongée blocs de pierre et troncs d'arbres coupés, ce qui fait fuir l'arrière-garde habsbourgeoise, puis en les accablant de tirs d'arbalètes (arme d'origine chinoise mais devenue symbole de la Suisse, et en rapport avec le semi-mythe de Guillaume Tell), enfin en affrontant directement l'avant-garde avec leurs piques et surtout leurs hallebardes, arme inventée probablement par eux. Une arme encore arborée de nos jours en Suisse, en tant que symbole fort[3].

[3]Notamment lors des manifestations de la droite dure.

La hallebarde, probablement inventée par les Suisses, d'estoc, de taille et dotée d'un crochet destiné à accrocher les chevaliers et à les faire tomber de leur monture

- **9 décembre 1315 :** le pacte de Brunnen renouvelle celui de 1291.

- L'événement constitue un tournant (naissance d'une structure politique d'un genre nouveau), géopolitique (apparition d'un petit Etat à un point clé de la géographie européenne), tactico-opérationnel (depuis les invasions germaniques du Ve siècle les champs de bataille étaient dominés par la cavalerie lourde ; désormais elles le seront par l'infanterie et ce jusqu'aux foudroyantes chevauchées de Gustave II Adolphe de Suède durant la guerre de Trente Ans 1618-1648). Notons que les 23 et 24 juin 1314 l'écrasement de la chevalerie anglaise par l'infanterie écossaise à Bannockburn (près de la place forte de Stirling au nord-ouest d'Edinburgh) avait déjà amorcé le processus et permis à l'Ecosse de rester indépendante, ce qu'elle restera jusqu'en 1707, date de la naissance du Royaume de Grande-Bretagne par union politique des Royaume d'Angleterre (incluant le pays de Galles) et d'Écosse.

- Il a aussi des conséquences sémantiques : d'*Eidgenossen* vient le mot « Huguenots », utilisé en France au moment des Guerres de religion du XVIe pour désigner les protestants assimilés aux Suisses dont plusieurs Cantons se rallient alors à la Réforme ; et le mot « Eignots » désignant dans la Genève du XVIIIe les partisans des Confédérés, alors que ceux du duc de Savoie sont nommés « Mamelucks ».

La bataille du Morgarten ou l'irruption, violente et sanguinaire, de la démocratie militaire confédérale suisse dans l'histoire de l'Europe. A gauche la montagne de ce nom ; à droite le lac d'Ägeri où périssent, noyés, ceux des chevaliers habsbourgeois ayant échappé aux troncs d'arbres et aux rochers lancés par les Schwytzois du haut de la montagne… ainsi qu'à leurs armes blanches

35. SCHLACHT AM MORGARTEN.

Mais pourquoi donc « Confédération suisse » (en allemand « *Schweizrische Eigenossenschaft* ») et non pas Confédération uranaise (nom en Français des habitants d'Uri) ou unterwaldienne ?

Les raisons en sont simples. D'abord l'offensive du duc Léopold se déroule sur un axe approximatif Zurich-Gothard. Les Schwytzois, situés plus au nord que les gens d'Unterwald et d'Uri, sont donc les premiers concernés ; en outre « ils ont plus à redouter » étant les auteurs du raid sur l'abbaye d'Ensiedeln. Il en ressort que les seconds jouent un rôle secondaire, notamment les Unterwaldiens qui, en montagnards avisés et prudents, se contentent de garder un col par lequel l'armée confédérée aurait pu être tournée.

Ensuite la violence, voire la sauvagerie des Schwitzois semble avoir marquée les contemporains : ne faisant aucun quartier, ils égorgent purement et simplement leurs adversaires, il n'y a pas de prisonniers. Nous sommes en face d'une véritable annihilation des chevaliers habsbourgeois, puisque ceux qui échappent à cette furie se noient dans le lac par lequel ils tentent de fuir. Il en résulte que si les vainqueurs se dénomment eux-mêmes *Eidgenossen*, les chroniqueurs allemands les désignent simplement comme les « Suisses ». Le même phénomène se produit au niveau de l'héraldique : la valeur militaire des Schwitzois explique que leur drapeau devienne, à peine modifié, celui des Confédérés dans leur ensemble.

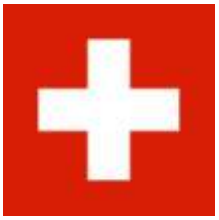

Rapidement esquissée, la situation entre 1513 et 1798.

De 1332 à 1513, l'***Eidgenossenschaft*** passe, par agglomérations successives, de 3 à 13 **Etats appelés Cantons [C/ 2 DC]**, ou parfois « Hautes Ligues » ou « Ligues suisses ». Cette situation perdure jusqu'en 1798 (ordre protocolaire : Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Appenzell). Compte tenu de l'importance dans l'histoire et la sociologie de la Suisse de la différence/ opposition entre les Cantons campagnards et urbains, nous soulignons les premiers (parmi lesquels figurent les Dreiländer).

Cet ensemble géopolitique comprend aussi…

A/ « Les baillages communs » [BC], territoires administrés par un bailli désigné à tour de rôle pour deux ans par les Cantons qui, seuls à disposer de la souveraineté, en sont les propriétaires indivis. Ledit bailli perçoit pour leur compte les redevances et rend la justice. Cette gestion confédérale commune joue dans le sens d'une harmonisation des pratiques administratives et fait de la Diète, expression institutionnelle unique de l'unité du pays, une structure permanente de consultation et de décision dans laquelle est introduit le système majoritaire. Par ailleurs elle exprime l'aspect très hiérarchique du système puisque les pays alliés sont exclus de la gestion des baillages commun : ils n'en ont ni les charges, ni… les revenus.

Cette étrange sujétion est inaugurée lors du *blitzkrieg* des Bernois (entrés dans la Confédération en 1353) contre l'empereur Frédéric IV de Habsbourg en 1415 : en un mois l'Argovie tombe entre leurs mains ; ils en annexent une partie (dite « Argovie bernoise »), le territoire restant devenant territoire sujet de tous les membres de la Confédération (qui ont participé à la campagne) sous ce nom de baillage commun. La pratique sera étendue postérieurement à d'autres territoires conquis.

Principaux baillages communs en 1798 : Argovie (pour partie), Thurgovie, Tessin.

B/ Les pays sujets d'UN Canton [SUC]. Le meilleur exemple étant le Pays de Vaud « saisi » par les Bernois en 1536, ou précisément, en 1415, la partie de l'Argovie citée ci-dessus.

C/ Les Alliés [A]. Ceux-ci « vivent leur vie » de manière totalement indépendante, mais il leur arrive de participer aux « aventures guerrières suisses » après conclusion d'alliances qui sont loin d'être permanentes. Alors, allégueront certains,

quelle différence avec la Confédération puisque celle-ci, avons-nous dit, n'est elle-même qu'une alliance militaire d'Etats indépendants. Réponse : les Alliés ne participent pas à la Diète et par là même ne s'insèrent précisément pas dans l'alliance militaire permanente qu'elle tisse au fil du temps. Pour compliquer encore les choses, ces alliés ont eux-mêmes des pays sujets. Qui donc a dit que l'histoire de la Suisse était simple ?

Liste de ces Alliés : Saint Gall, Grisons, Valais, Rottweil[4], Mulhouse, Bienne, Genève, Neufchâtel, évêché de Bâle). Les trois derniers PEUVENT être invités à la Diète.

D/ Les régions sujettes des pays Alliés [SPA] (il s'agit essentiellement de la Valteline soumise aux trois Ligues grisonnes à partir de 1512 ; elles relevaient auparavant du duché de Milan).

Quand bien même le web nous offre un grand nombre de cartes historiques de la Suisse d'Ancien Régime, nous n'avons pas réussi à en trouver une idoine qui rendrait lisible ce si complexe système politique suisse de l'Ancien Régime : leurs légendes sont généralement trop détaillées pour permettre d'appréhender aisément l'essentiel ; la meilleure étant en sus… beaucoup trop floue. Aussi bien, comme il n'est pas question de faire de la géopolitique sérieuse sans elles, me contenté-je, au risque d'une simplification assumée, d'une carte de la Suisse contemporaine sur laquelle nous surajoutons les initiales des catégories ci-dessus ; telle « entorse » aux règles étant largement compensée par un rapport beaucoup plus clair avec la réalité cantonale contemporaine.

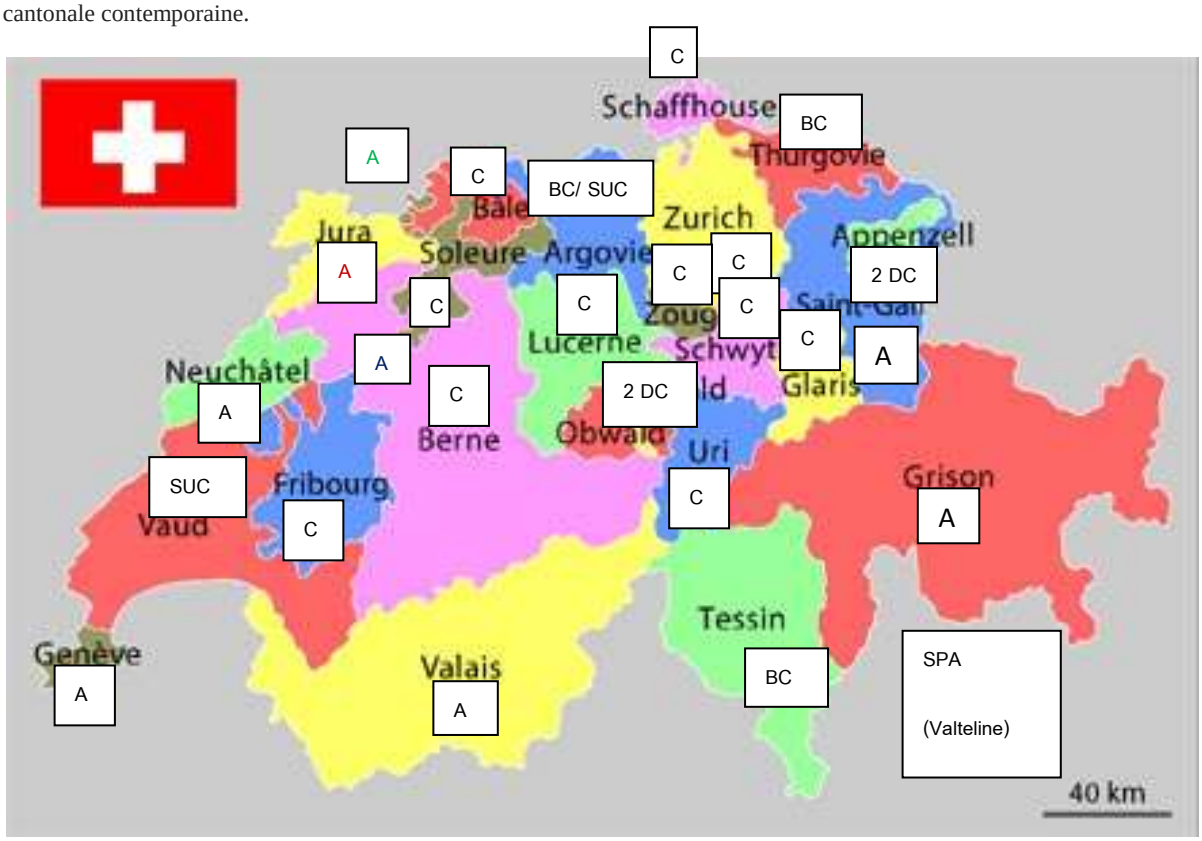

Précisions. A : Mulhouse// A: Evêché de Bâle possesseur de ce qui correspond aujourd'hui au Canton du Jura// A : Biel/ Bienne.

Cette étrange situation perdure donc jusqu'à l'arrivée des Français en 1798. L'Acte de Médiation de 1803 de Bonaparte rétablit, après l'échec d'un système centralisé comme nous l'avons vu, une Confédération, mais égalitaire : les divers statuts territoriaux que nous venons de voir disparaissent et font place à une égalité juridico-géopolitique. Simultanément le nombre de Cantons passe à 19 entre 1803 et 1815. Voici selon quel processus.

- Création/ adjonction des **Cantons d'Argovie et de Vaud** (anciennement territoires bernois) ;
- Adjonction des Ligues grisonnes jusque-là simples alliées ; elles deviennent **LE Canton des Grisons,** instauré par le chapitre VII de l'Acte de médiation du 19 février 1803**.**

[4]Je n'ai trouvé d'autre Rottweil qu'une ville de plus de 25 000 habitants dans le land de Bade-Wurtemberg (RFA), située à environ 90 km au sud de Stuttgart. Malgré la complexité et l'entremêlement des châtellenies à l'époque médiévale, il n'est pas sûr qu'il s'agisse de celle figurant dans la liste des Alliés. A voir…

- Création des **cantons de Thurgovie**, auparavant baillage commun des Cantons de Zurich, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug et Glaris.

de Saint-Gall, ex-principauté abbatiale.

du Tessin. Depuis 1512 sa haute vallée, y compris le massif du Gothard, était rattachée au Canton d'Uri (baillage de la Léventine), le reste du territoire étant placé sous gestion collective (les quatre baillages communs du Val Maggia étaient sous le contrôle de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Glaris, Zoug, Fribourg, Soleure, Bâle et Schaffhouse ; les trois baillages communs de Bellinzona étaient la propriété d'Uri, de Schwytz et Nidwald. « Plus compliqué, tu meurs ».

L'effondrement de l'Empire français en 1814-1815 ne modifie pas cette structure, mais accroît encore le nombre de Cantons par l'incorporation dans la Confédération de trois autres anciens alliés : **la République de Genève, la Principauté de Neufchâtel**[5] **et le Valais**. La Confédération passe ainsi à 22 Cantons et demi-cantons[6], chiffre qui ne bougera pas avant 1978, date de création du Canton du Jura, lequel porte leur nombre à 23. Comme ce dernier est une possession bernoise jusqu'à cette date, cela signifie que les frontières extérieures du pays n'ont pas changé depuis 1815.

Pour en terminer avec cette notion de « confédération » d'essence militaire, voyons un croquis la décrivant mieux que tout propos.

E/C Canton (étant des Etats, il convient de mettre une majuscule).

= symbolise l'égalité juridique entre eux

Sens interdit symbolisant l'absence d'Etat fédéral

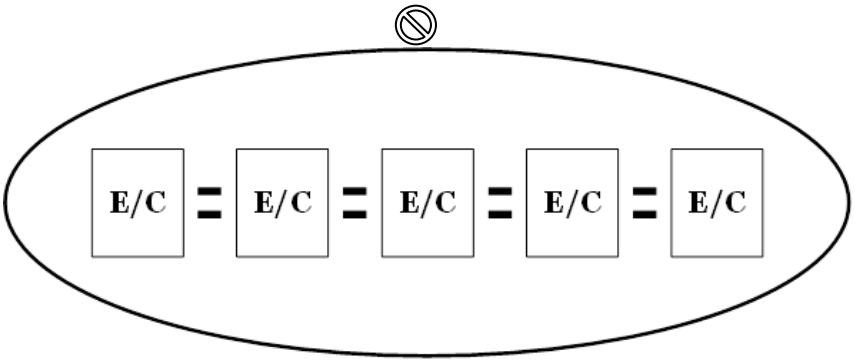

Alliance d'Etats indépendants, représentés par des ambassadeurs au sein d'un organisme de coopération (pour la Suisse d'avant 1848, la Diète)

=

fonctionnement de l'OTAN actuelle

Il reste maintenant à répondre à notre interrogation initiale : la Confédération Helvétique en est-elle une de nos jours ? Incontestablement elle l'est jusqu'en 1848, mais depuis cette date elle est une Fédération. Quelle nouvelle complexité explique cette contradiction ? Pour le comprendre, établissons une nouvelle petite chronologie.

Chronologie des événements de 1815 à 1847

[5]Neufchâtel, encore un cas géopolitique passionnant. Pour des raisons trop longues à expliquer, le Canton est sous la double allégeance de la Confédération et du roi de Prusse jusqu'en 1856. A cette date, à la suite d'une mini-crise diplomatique européenne, celui-ci, souverain personnel de la Principauté, renonce à ses droits.

[6]Explication plus bas

Entre 1815 et 1830 la Suisse, enserrée entre les grandes puissances de la Sainte-Alliance, vit une période conservatrice et calme, appelée, comme en France, la Restauration ». Seul élément nouveau, dès la chute de Napoléon Ier, celles-ci lui imposent la neutralité. Par contre la période 1830-1844, appelée « Régénération », ouverte par la Révolution française de 1830 qui exerce une grande influence dans le pays, est marquée par des tensions croissantes qui finissent par menacer l'existence même du pays.

Elles s'expliquent par la prise du pouvoir dans plusieurs Cantons par des majorités libérales, voire radicales, sur fond d'explosion d'une presse très active, un véritable « Quatrième pouvoir ». D'autres Cantons, dits conservateurs veulent au contraire en rester, aux points de vue politique, social et religieux à la situation de l'Ancien Régime. En fait trois enjeux majeurs séparent les deux camps :

- le ralliement ou non aux principes de liberté de la presse, d'opinion, de réunion, etc.
- la présence des jésuites ou non dans la Confédération ; honnis et rejetés dans les Etats libéraux, ils jouent au contraire un grand rôle dans les structures de l'enseignement des Etats tournés vers le passé ;
- enfin, le plus important, les premiers veulent passer d'une Confédération à une Fédération, soit d'une alliance d'Etats à UN Etat englobant DES Etats fédérés. Avec, à l'arrière- plan, l'idée d'établir un marché commun helvétique.

On l'aura aisément deviné, le camp des premiers rassemble les Cantons urbains, développés, en majorité protestants, parce que plus innovateurs ; les seconds, les Etats ruraux, traditionnels et catholiques. Mais l'opposition n'est pas essentiellement religieuse. Bien plutôt on parlera justement de modernistes contre des « statiques ».

Quoi qu'il en soit, **entre 1844 et 1847**, les deux points de vue deviennent inconciliables, c'est la marche vers la guerre « civile ». Entre parenthèses car nous sommes toujours en système confédéral.

Selon le processus suivant : des Cantons progressistes, dont le nombre s'accroît à la Diète, partent régulièrement des « corps-francs », soit des commandos constitués de certains de leurs citoyens ainsi que d'opposants aux régimes conservateurs en place, tous désireux d'en découdre et de faire tomber les gouvernements de ceux-ci. Est plus particulièrement visé le Canton de Luzerne : puissant et d'un catholicisme (jésuite) de combat, il est l'objet de deux expéditions en décembre 1844 et en mars 1845.

Ces tentatives font toutes long-feu. Mais elles poussent les Etats conservateurs, qui se sentent à juste titre menacés de manière illégale, à créer en décembre 1845, une ligue « à part, particulière, spécifique[7] » au sein même de la Confédération, le *Sonderbund*.

Celui-ci est dissous par la Diète en juillet 1847 « in extremis » car la majorité requise de 12 voix, n'y est obtenue qu'en juillet-septembre 1847 à Zurich, après le passage de Saint-Gall et de Genève dans le camp progressiste (pour celle-ci, du fait de sa révolution de 1846). Le *Sonderbund* refusant la décision, au demeurant très controversée sur le juridico-constitutionnel, il en résulte, en novembre 1847, la guerre entre deux armées suisses, entre deux Suisse.

[7] Tel est le sens du mot *sonder*, accolé à celui de *bund* (ligue).

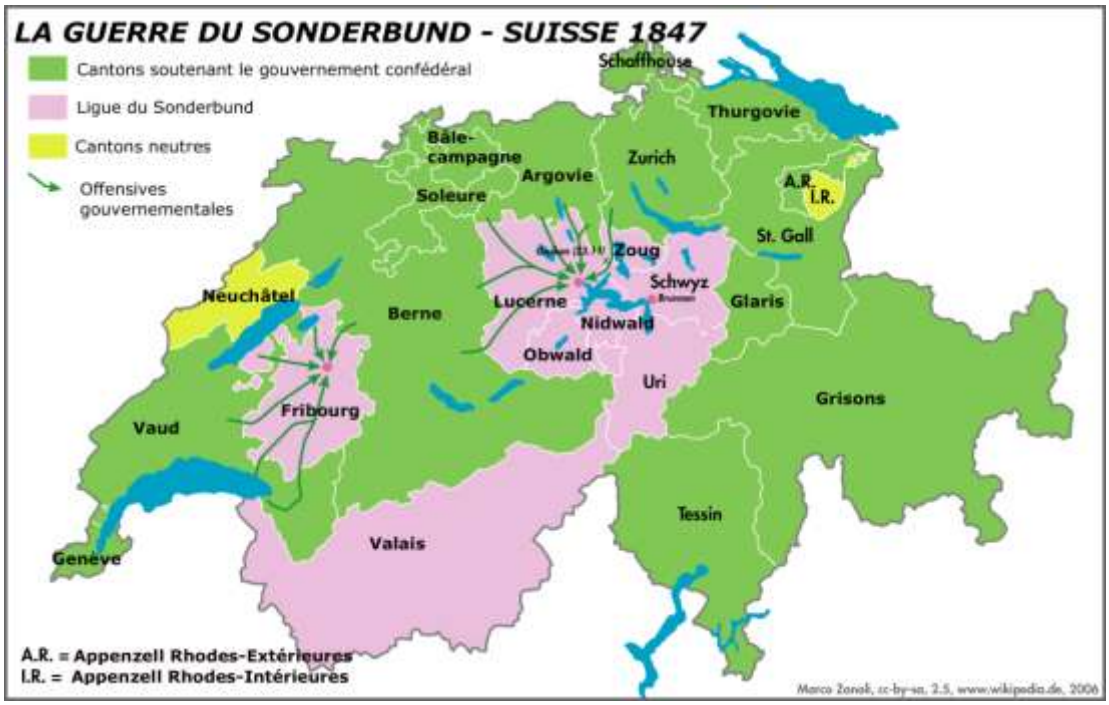

Il suffit de regarder cette carte très claire pour comprendre qu'il ne faut que 126 jours à l'armée de la Diète pour vaincre la Ligue. En effet les Cantons sécessionnistes sont isolés les uns des autres. En outre les modernistes ont pour eux les grandes villes, les régions industrielles et la démographie. Seuls, Fribourg et Luzerne offrent quelque résistance. Au total 172 morts, et 700 blessés. Un chiffre à comparer au million de mort de la guerre de Sécession américaine (1861-1865), comparaison à laquelle on ne peut échapper du fait de l'identité des deux processus. Seules différences, la thématique principale et évidemment la taille des deux pays. Précisons que les Suisses ne considèrent pas cette guerre comme de nature religieuse (hypothèse sérieuse, quatre guerres de ce type ayant éclaté entre les Cantons durant les Temps modernes). De fait le général commandant les « Sonderbundiens » est protestant… Par ailleurs on remarque que le Tessin, des plus catholiques, figure dans le camp de la Diète. Quoi qu'il en soit ces faibles pertes permettent une réconciliation rapide grandement favorisée par le chef de l'armée que l'on peut appelée d'ores et déjà « fédérale », le général Dufour, lequel prend grand soin d'éviter tout débordement de la part des vainqueurs. L'on pourrait parler de « grand ménagement des vaincus ».

Il s'explique, hors les raisons purement unitaires, par la menace qu'ont fait peser sur la fragile unité cantonale les puissances européennes, notamment la France de Louis-Philippe et l'Autriche qui, dans deux notes, en date des 30.11.1847 et 18.01.1848[8], expriment, la première, leur désir d'effectuer une médiation, la seconde leur soutien au Sonderbund en cas de non retrait des forces de la Diète de son territoire. Elles sont toutes deux rejetées, mais on peut penser que sans l'éclatement des révolutions de février 1848 en France et dans l'Empire d'Autriche (début du Printemps des peuples), une cassure, voire un partage du pays, aurait pu se produire.

Il s'explique aussi par l'appartenance au camp des vaincus des Dreiländer, situés au cœur du pays et à son origine même. Il était impensable de susciter en eux un ressentiment latent et durable.

C'est dans ce contexte et cette perspective qu'il faut comprendre le maintien du mot « Confédération » à laquelle étaient attachés les vaincus, alors qu'il va de soi que la victoire des forces de la Diète signifie de facto et de jure le passage à une Fédération.

[8] Le Royaume-Uni et l'Empire russe s'abstiennent cependant de signer la seconde note. Ceci n'a pas dû être pour rien dans la détermination suisse qui est un premier « non à l'Europe ».

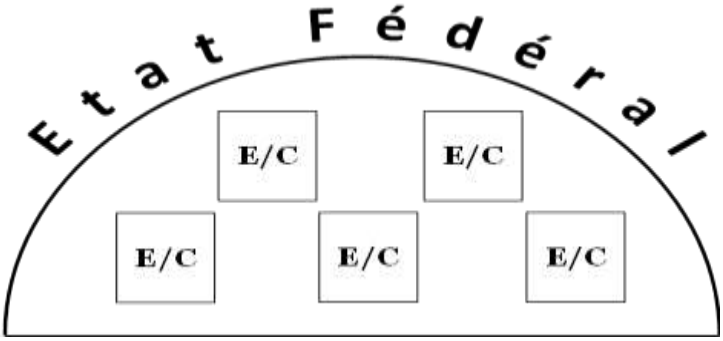

Tel est l'objet de la première constitution suisse de 1848 établissant une ligue démocratique à deux (en fait trois) étages dans un cadre fédéral. Et créant du coup, de jure, une armée fédérale. Cependant que les jésuites sont évincés du pays. Mais ils sauront y revenir…

Abordons donc maintenant le système politique suisse et voyons si nous pouvons y discerner quelque « logique paradoxale ».

Deux éléments clé le caractérisent : le fédéralisme et la démocratie (semi-) directe.

Le fédéralisme

Il est donc le produit des événements de 1847-1848. Ce n'est pas un phénomène particulièrement original : il caractérise en effet un grand nombre des pays développés, de l'Australie à l'Argentine en passant par la Fédération de Russie, le Canada, les Etats-Unis et beaucoup d'Etats européens, notamment ceux qui confinent à la France[9]. En Europe, seuls les pays petits et/ ou aux faibles populations (tels la Finlande et le Portugal) ont des systèmes politiques centralisés, auxquels il faut joindre… le nôtre qui, du point de vue de ses structures politiques et de son fonctionnement, vit à l'époque de Louis XIV et de Napoléon Ier, nonobstant une décentralisation/ régionalisation… bien éloignée du fédéralisme (nous parlons ici de la métropole).

S'il y a en l'espèce une originalité helvétique, c'est uniquement du fait d'une « poupée russe » à trois étages, alors que les autres Etats fédéraux n'en ont en général que deux, l'Etat central et les Etats fédérés.

En effet, en partant du bas, **la première poupée est la Commune** qui constitue déjà un mini-Etat. Au nombre de 2 485 en 2012 (leur nombre n'a guère dû varier), elles disposent d'une constitution, d'un règlement général de commune et d'un véritable exécutif, le Conseil communal. Bien des aspects de la vie quotidienne sont par elles traités.

[9]Nous employons ici le mot fédéralisme dans un sens large, soit incluant toutes les formes d'autonomie réelle, et en ne nous plongeons pas dans la question des dénominations (exemple : l'Espagne ne connait pas d'Etats fédérés, mais des Communautés historiques).

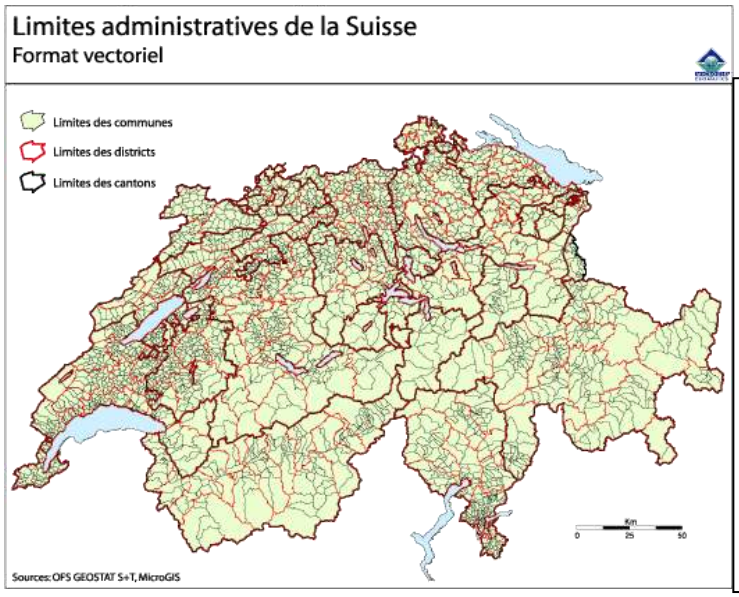

Comme chez nous, les plus grands territoires correspondent à des communes de montagne peu peuplées, particulièrement en Valais, dans l'Oberland bernois et dans les Grisons

Deuxième poupée : les Cantons qui sont (l'on ne saurait trop y insister) de véritables Etats. Attardons-nous donc sur eux. Ils disposent chacun d'une constitution ; d'un parlement, le Grand conseil ; et d'un exécutif, le Conseil d'Etat.

De 1815 à 1978, le pays comprend 22 cantons (25 en comptant les demi-cantons). La création en 1978 du Canton du Jura porte le nombre à 23 (26 en comptant les demi-cantons). Si nous nous refusons à traiter ici du problème passionnant et spécifiquement géopolitique de cette nouvelle adjonction/ admission, lequel pourrait faire l'objet d'une conférence en elle-même, par contre expliquons brièvement cette affaire de partage des Cantons. Encore une subtilité suisse, mais point trop compliquée, une fois n'est pas coutume.

Trois cas seulement.

Dans l'ordre chronologique : **Unterwalden** (Canton) ⟹ Obwald + Nidwald (demi-Cantons) // différence uniquement géographique (étagement de deux communautés dans la montagne) // Date : dès les origines.

Appenzell (Canton) ⟹ Rhodes intérieures + Rhodes extérieures[10] (demi-Cantons) // Cause : cassure entre catholiques et protestants // Date : 1597.

Basel (Bâle) (Canton) ⟹ Basel Land + Basel Stadt (demi-Cantons) // Cause : cassure entre les campagnes et la ville proprement dite[11] // Date : 1833, à la suite de l'une des plus graves crises de la période de la Régénération, marquée par deux véritables batailles gagnées par les paysans et faisant des dizaines de morts.

[10]Rhodes : subdivisions jouant un rôle judiciaire et économique. En 1597 Appenzell Rhodes-Extérieures est formé à partir des six d'entre elles à majorité protestante.

[11]L'antagonisme entre ruraux et urbains est une constante de l'histoire suisse. Durant les Temps modernes particulièrement dure fut, au sein de certains Cantons, la domination des villes sur les campagnes, avec des phases de répression impitoyables, sans parler des affrontements entre les deux groupes de Cantons !!! Seuls ceux dits ruraux (voir plus haut) et notamment les *Dreiländer/ Waldstätten*, ne connurent pas le phénomène, ce qui ne signifie pas une absence de différenciation sociale.

A noter que tout le Jura du nord (en bleu sombre sur la carte) est bernois depuis 1814 et le restera jusqu'en 1978

Cantons de 1814 à 1978 et leurs armoiries. Elles figurent sur la partie droite des plaques minéralogiques des voitures suisses (à gauche le blason de la « Confédération »)

Contentons-nous de commenter quelques unes d'entre elles. Nous retenons ainsi les blasons :

-de Bern : l'ours, symbole de la force (et de la ruse) et d'une « certaine lourdeur » en l'occurrence exercée sur les territoires conquis, à commencer par le Pays de Vaud à elle soumis de 1536 à 1798. A noter que l'ours est également allégoriquement utilisé pour désigner la Russie, mais ne figure pas dans ses armes. Ci-dessous extrait d'une présentation historico-touristique bernoise.

L'attribut héraldique du canton de Berne est plus qu'un vestige du passé, il se retrouve encore aujourd'hui dans la vie culturelle : le parc aux ours est une attraction majeure de la ville de Berne, la figure principale du carnaval est l'ours, et les « Bärenbande » [orchestres d'ours] sont indissociables du carnaval de Langenthal. Au quotidien aussi l'ours est partout. Presque chaque village a son restaurant de l'ours, les héros des publicités de l'ancienne Bernoise Assurances étaient des ours, le vol des ours (et du trésor de l'Etat) par les Français en 1798 est resté dans toutes les mémoires comme un évènement emblématique (et humiliant).

La légende rapporte que la ville de Berne a reçu son nom et ses armes d'un tableau de chasse. La fosse aux ours est mentionnée pour la première fois en 1549. Un parc aux ours a été construit en 2009. L'ours en tant qu'animal héraldique est un symbole important de l'identité culturelle cantonale.

Ajoutons pour rompre le charme qu'en 2009 un incident très grave se produisit, les Bernois ayant pris l'habitude de lever leurs enfants au-dessus de la fosse ou de les asseoir sur la barrière adjacente les séparant de ces plantigrades d'environ 300 kilogrammes ;

-d'Uri : ce nom proviendrait du mot latin *Urus* ayant donné en français le mot auroch. D'autres sources invoquent également les premiers Alamans qui colonisèrent la région puisque *Ur* signifierait une terre non défrichée. Pour sa part l'anneau représenterait la domestication de l'auroch par les premiers colons ; l'or et le sable[12] proviendraient des couleurs du blason du Saint-Empire romain germanique.

-de Basel Land, Basel Stadt et du Jura : les crosses d'évêques sont une allusion à l'Evêché de Bâle possesseur de ces territoires jusqu'à 1798 ;

[12]Noir en terminologie héraldique.

-du Pays de Vaud : en janvier 1798, un drapeau vert, symbole d'espoir, de liberté et de révolution, et imaginé neuf ans auparavant par Camille Desmoulins à Paris, est arboré à Lausanne, signe de la volonté vaudoise de se débarrasser des Bernois ; en avril 1803, après l'Acte de Médiation, il est présenté par le Conseil d'Etat du Canton en train de se former avec en sus les inscriptions « Liberté et Patrie » ; c'est le seul drapeau suisse ayant des mots inscrits sur son drapeau ; « Liberté » fait référence à l'indépendance obtenue ; « Patrie », tant au Canton de Vaud qu'à la Suisse ; le vert se rapporte aux idéaux de liberté et de révolution mais est également la couleur de Guillaume Tell, le héros semi-mythique de la résistance aux Habsbourg avant Morgarten.

Notons aussi que le magnifique hymne vaudois (car chaque Canton possède évidemment son hymne) date également de 1803 et que ce grand moment de l'histoire vaudoise explique l'attachement de ce peuple à Bonaparte/ Napoléon Ier ;

-de Genève : l'aigle, éployée et couronnée, symbolise le pouvoir impérial de l'évêque de la ville ; il fait référence à l'aigle bicéphale des armoiries du Saint-Empire romain germanique. La clé est un attribut de l'apôtre saint Pierre, patron de l'Église de Genève et de la cathédrale de la ville (nous avons pensé un moment qu'elle était une allusion à la situation stratégique de la ville, à tort) ;

-et surtout des Grisons, ou comment construire un assemblage de poupées suisses à la russe, d'amont en aval. Un croquis illustrera mieux que tout propos le processus. Le drapeau sous sa forme actuelle existe depuis 1932 ; il est une représentation héraldique des armoiries des Trois Ligues (1450-1799) formant aujourd'hui le Canton.

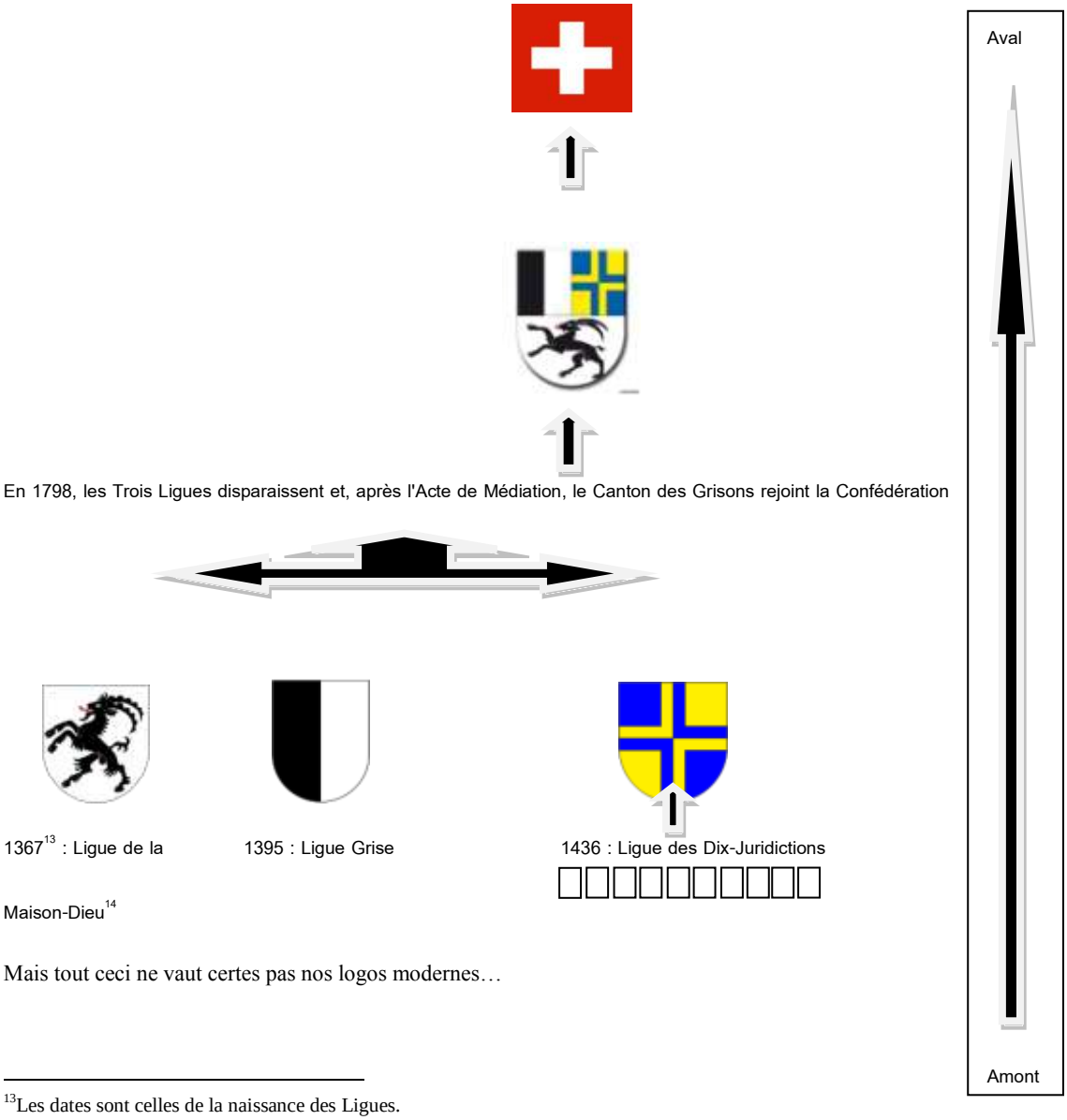

Mais tout ceci ne vaut certes pas nos logos modernes…

[13]Les dates sont celles de la naissance des Ligues.

[14]Le bouquetin représente alors un animal courageux. Le blanc représente les glaciers et son habitat.

Traitons maintenant du rapport entre les quatre langues parlées en Suisse et les Cantons. La plupart de ceux-ci sont unilingues, mais trois sont bilingues (Berne, Fribourg et le Valais) et un Canton, trilingue celui des Grisons).

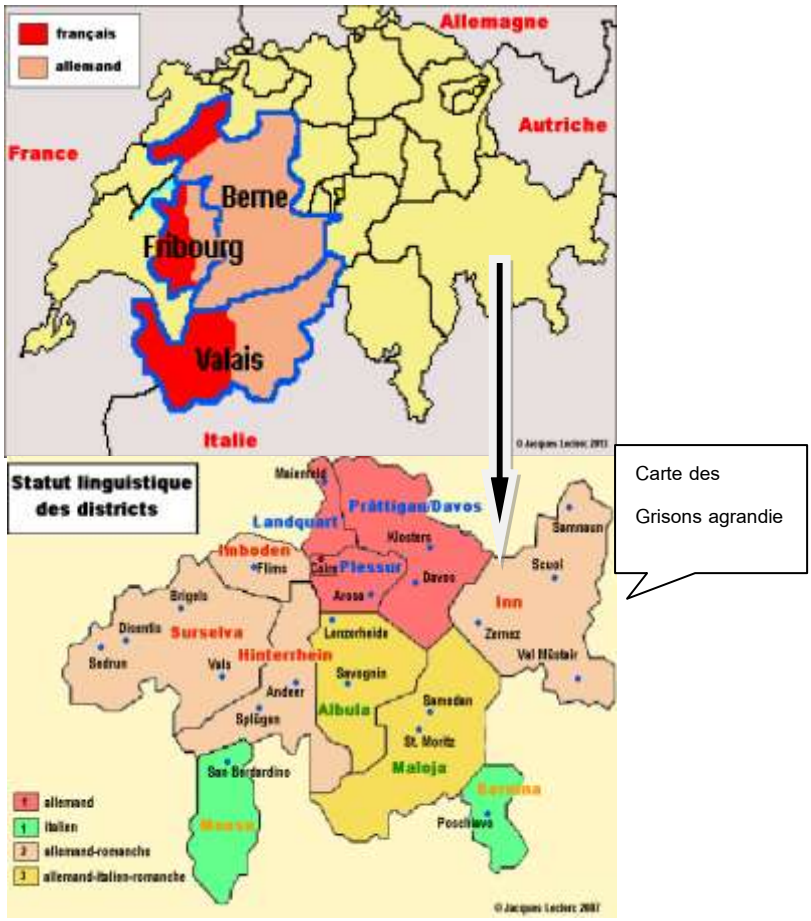

Carte linguistique des Grisons (trois langues)

Berne, très majoritairement germanophone, possède néanmoins le Jura dit bernois, francophone à dominante protestante (à ne pas confondre avec le Canton du Jura francophone à dominante catholique), soit trois districts situés au nord-ouest dans le massif du même nom ; ainsi que la ville de Biel/ Bienne parfaitement bilingue.

La partie est de Fribourg est germanophone, la partie ouest, francophone. La limite géographique est constituée théoriquement, mais imparfaitement par la Sarine, petite rivière qui se jette dans l'Aar. Il est frappant de constater que l'on passe dans ce Canton d'un village germanique à un village romand sans qu'il y paraisse, brutalement, aucun obstacle naturel ne le signalant.

Le Haut-Valais, minoritaire en nombre d'habitants, est germanophone, le Bas-Valais, romand (la capitale, Sion, est francophone).

Le cas le plus complexe est celui des Grisons (Grischun en romanche, Graubünden en allemand, Grigioni en italien). La langue romanche est en train de s'éteindre au profit de l'allemand : 60 000 locuteurs actuellement. A son sujet il est important de noter qu'elle n'a été reconnue langue officielle qu'en 1938. Une date qui n'est pas neutre et qui justifie une petite digression.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, la Suisse est « travaillée » par un certain nombre de mouvements politiques, soutenus par le Troisième Reich et s'inscrivant dans la mouvance pangermaniste, nazie en l'occurrence. Aussi bien cette officialisation est-elle un moyen pour le Conseil fédéral de bien montrer que la « Confédération » n'est pas seulement de culture germanique, mais qu'elle est multiethnique. C'est au demeurant une constante dans l'attitude des Alémaniques. Largement majoritaires et détestant les Allemands, ils se servent des Romands (et italophones) comme d'une sorte de faire-valoir identitaire par rapport à l'extérieur, alors qu'à l'intérieur leur point de vue l'emporte régulièrement sur celui des

premiers (quand ils diffèrent, comme dans le cas de l'adhésion à la CEE/ UE, rejetée largement par eux, alors qu'elle est prônée par les « Latins »). Une attitude au demeurant parfaitement appréhendée par ceux-ci.

Population suisse en février 2011: 7,78 millions d'habitants résidents, dont plus de 6 millions de citoyens suisses (étrangers en 2013 : 23,5 % de la population).

Répartition linguistique

- germanophones : 63,7%
- francophones (Romands) : 20,4 %
- italophones : 6,5%
- Romanches : 0,5%

Troisième poupée, la plus grosse car englobant les deux précédentes, l'Etat fédéral.

Son action est déterminée par le principe de subsidiarité selon lequel une autorité centrale n'effectue que les tâches non assumées aux échelons inférieurs, en l'occurrence par les Cantons et les communes.

Il a donc en charge :

- la Politique étrangère
- l'armée fédérale
- les douanes
- les postes et communications, notamment les Chemins de fer fédéraux (initiales en français : CFF, mais les trains portent aussi les initiales en allemand (SBB pour *Schweizerische Bundesbahnen)*, en italien (FFS pour *Ferrovie Federali Svizzere*, et parfois en romanche (VFS ou VFF pour *Viafiers federalas svizras).*
- la monnaie.

Ce nonobstant, un cours de Droit constitutionnel suisse établit la primauté du droit fédéral (Fédéralisme III, I La primauté du droit fédéral[15]) :

Règle formelle :

Les conflits de compétence entre autorité fédérales et cantonales sont tranchées par le tribunal fédéral (art 189 II de la Constitution).

Règle matérielle :

Le droit fédéral prime le droit cantonal qui lui est contraire.

En sus, considérant le même texte (Fédéralisme I. Les enjeux du fédéralisme suisse aujourd'hui, paragraphe 2, la politique étrangère constitue un facteur majeur d'accroissement du pouvoir fédéral au détriment des Cantons, puisqu'il y est énoncé : *Le problème est de savoir dans quelle mesure les cantons peuvent avoir une influence au niveau européen. Tel que le conflit fiscal[16], le conflit libyen[17], sont tout à fait symptomatique des difficultés des cantons avec les états extérieurs. Cela signifie à terme que les cantons n'auront plus du tout leur mot à dire sur l'Europe.*[18]

En ce qui concerne le rapport pouvoirs exécutif/ législatif, le système politique au niveau fédéral combine libéralisme et démocratie représentative. Il existe deux chambres législatives :

[15]Cours-de-droit@]outlook.com

[16]Allusion à la crise de la banque UBS et à l'assaut étranger (notamment étatsuno-germano-français) contre le secret bancaire remontant à 1934, et se concluant victorieusement : le 17 septembre 2015, le Conseil national (Parlement) l'enterre définitivement pour les clients domiciliés à l'étranger, mais non pour les Suisses.

[17]Allusion à l'affaire Hannibal Kadhafi (2008-2010) : longue crise diplomatique libyo-suisse se concluant par la soumission de la Suisse, due à sa dépendance aux importations de pétrole (dont 50% du total venaient de Libye à destination de la raffinerie valaisanne de Tamoil).

[18] Je n'expose ici que deux petites pistes de réflexion et me refuse à entrer plus avant dans ce droit constitutionnel. Quand le géopoliticien doit céder à la place aux constitutionnalistes…

- le Conseil national élu pour quatre ans au suffrage universel, avec depuis 1918 une représentation proportionnelle (les 200 sièges étant répartis entre les 26 cantons proportionnellement au chiffre de leur population) ; et depuis 1971 le vote des femmes ;

- le Conseil des Etats élu également pour quatre ans (2 représentants par cantons, 1 par demi-canton, d'où 46 conseillers aux Etats depuis 1978, date de la création du Canton du Jura). Tous les Cantons usent du système majoritaire, hormis Neufchâtel et le Jura qui pratiquent la proportionnelle.

- Le Conseil fédéral (l'exécutif) de 7 membres est élu pour quatre ans par l'Assemblée fédérale (CN + CE) après les élections législatives, au terme d'une procédure marquée par plusieurs tours, avec élimination successive des candidats ayant obtenu le moins de voix.

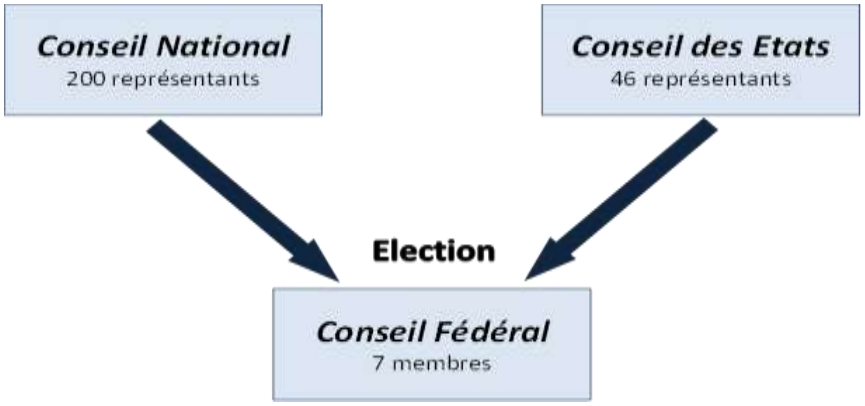

Chacun des conseillers est responsable d'un des sept départements de l'administration fédérale (exemple, le DJP soit le Département Justice-Police), mais le fonctionnement est collégial et les décisions, prises en général par consensus, sans vote.

Le Conseil fédéral est indépendant de l'assemblée fédérale.

- Il ne peut donc être dissous par elle ; il en résulte une grande stabilité gouvernementale.

- Il ne subit aucun contrôle de son activité.

- Il est caractérisé par sa continuité temporelle (les conseillers étant élus un à un).

- Il n'est soumis à aucune juridiction constitutionnelle (le Tribunal fédéral ne traite pas des lois fédérales).

Mais il n'est pas pour autant tout-puissant.

- Du fait de son fonctionnement selon la dogmatique allemande en matière de juridiction administrative (tout acte doit être basé sur une base légale), il procède par décrets.

- La démocratie directe (les votations, voir plus bas) peut agir à son égard comme un contre-pouvoir.

Au total un système complexe à l'origine de dissensions entre constitutionnalistes quant à sa définition ; en fait il s'agit d'un Directoire…

-Notons pour conclure :

- l'importance des offices fédéraux de chacun des sept départements : ils constituent l'épine dorsale de l'administration et le nombre de leurs membres est en accroissement ;

- la simplicité de vie et la discrétion des conseillers fédéraux ;
- l'élection de la première femme conseillère fédérale seulement en 1984 ;
- l'élection par le CF pour un an d'un président sans relief, puisqu'il n'est qu'un simple *primus inter pares* doté d'un rôle de représentation assez faible, ce qui est gênant en matière de Relations internationales.

L'idée, défendue depuis 1900 par les socialistes et aujourd'hui par Christoph Blocher, de l'élection de ce président directement par le peuple a toujours été rejetée lors des votations. Il est à ce sujet frappant de constater que Blocher, chef de l'UDC (Union démocratique du Centre/ *Schweizerische Volkspartei* en allemand, ce qui révèle mieux sa nature de parti nationaliste et populiste) et membre du Conseil fédéral de 2003 à 2007, est largement suivi par les Suisses quand il s'en prend à l'immigration en provenance du sud (et aussi aux Allemands de la classe moyenne travaillant dans la Confédération !), mais point du tout quand il veut toucher aux institutions traditionnelles du pays, ce qui est significatif de leur attachement au statu quo à ce sujet.

Ce système fédéral est-il critiqué par les Helvètes ? Certes, comme toute institution de par le monde, mais si peu…

Au coeur de cette critique une simple remise en cause des frontières cantonales par des tentatives de regroupements toujours dans le sens d'une diminution radicale du nombre de Cantons. Avant que d'énumérer les arguments de leurs promoteurs, souvent des technocrates socialistes, notons que les Cantons catholiques sont probablement plus réservés à cet égard que les Cantons protestants. Ainsi l'université de Fribourg s'est-elle spécialisée dans l'étude du fédéralisme (en général). Ce n'est pas là un hasard. Fribourg, l'un des points forts du Sonderbund en 1847…

Les arguments des partisans du changement.

- La complexité de ces frontières inter-cantonales, remontant au Moyen Âge, est un obstacle à l'aménagement du territoire. Et il est vrai qu'à examiner la frontière vaudo-fribourgeoise, l'on pourrait se croire ramenés à l'époque des châtellenies médiévales. Elle n'est qu'une suite d'enclaves entremêlées. Il en existe d'autres, notamment de Berne en Fribourg et inversement (j'ai cité durant la conférence une expérience que j'ai tentée à ce sujet en m'arrêtant quelque jour dans un hameau bernois encerclé par les possessions fribourgeoises et où l'intensité de la réponse positive à ma question, manifestée par un simple doigt pointé vers le sol accompagnée d'un « Berne ? », ne fit aucun doute quant au sentiment d'appartenance identitaire de son habitante que sa forme massive rendait au demeurant assez impressionnante… Ou de la République et Canton de Genève en Vaud (enclave de Céligny).

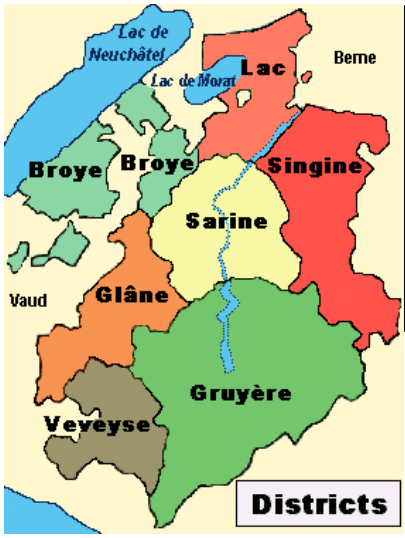

D'étranges enclaves vaudo-fribourgeoises

Canton de Fribourg (ses différents districts en 5 couleurs)

Canton de Vaud (en blanc à l'est du lac de Neufchâtel)

[Cantons de Neufchâtel à l'ouest du lac, de Berne au nord]

Avouerais-je que c'est grande joie que de parcourir, en voiture ou en vélo, ces étranges territoires, et de déceler assez aisément dans lequel des deux Cantons l'on se trouve, et ce grâce à deux indices : à Fribourg, des églises et les plaques minéralogiques des voitures arborant les couleurs sable et blanche ; en Vaud, des temples et la couleur blanche-sinople…

- La diversité d'étendue et de population des Cantons

Comparons par exemple Bâle-ville (Basel-Stadt) : 24 km^2 et 166 000 habitants et les Grisons 7 105 km^2 et 192 000 habitants répartis sur 150 vallées. Quels points communs « statistiques » ?

Autre approche, tirée du cours relatif au Droit constitutionnel suisse : une voix d'un citoyen d'appenzell Rhodes- Intérieures vaut 40 fois celle d'un citoyen zurichois du fait de la non-évolution (en fonction de la démographie) de la structure politique. C'est une nouvelle expression de la différence entre villes et campagnes helvètes.

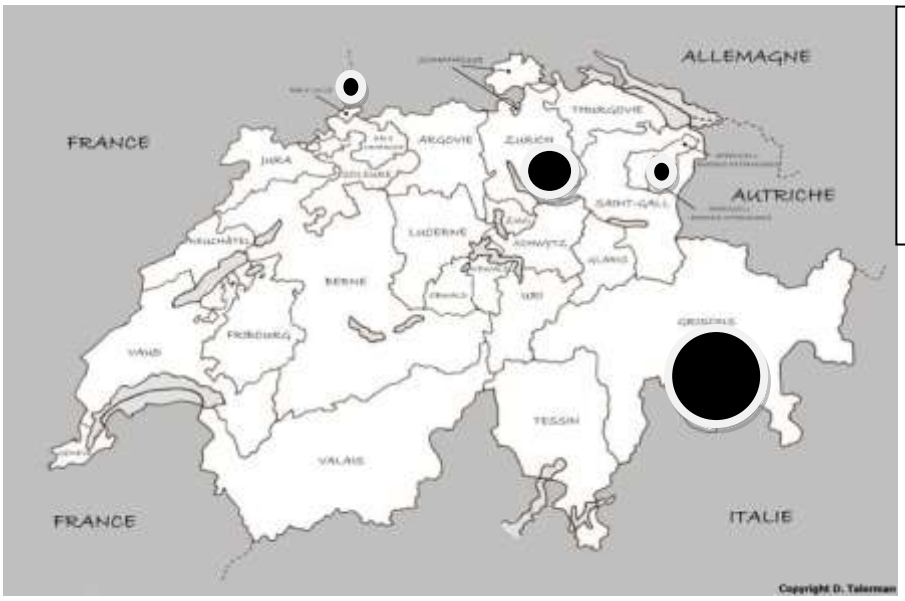

Les cercles représentent en fonction de leur taille les cantons cités dans les deux paragraphes qui précèdent

- La diversité des politiques sociales, sanitaires et scolaires entre les Cantons qui affectent réellement la vie des Suisses.
- Des espaces de vie économique dépassant les frontières cantonales.

C'est dans ce contexte contestataire que se manifestèrent divers projets. Citons-en quelques-uns.

<u>La création d'un grand Canton francophone (limité à l'est sur la carte ci-dessous par la ligne rouge).</u> Il est particulièrement absurde pour deux raisons. D'abord il engloberait deux Cantons englobant des populations alémaniques : Fribourg dans sa partie est et le Valais dans sa partie amont (Haut-Valais). Inversement le Jura bernois francophone n'y serait pas intégré puisque relevant de Berne.

▲ Région francophone relevant d'un Canton alémanique et qui ne serait pas intégrée dans le Grand Canton projeté

▼ Région germanophone relevant d'un Canton romand et qui serait intégrée dans le grand Canton projeté

Mais, plus lourd de signification, ce serait là ouvrir la voie à une bi ou une tripartition étatique regroupant Cantons alémaniques/ Cantons francophones/ Canton italophone qui ne correspond nullement à l'histoire de la Suisse. Il n'y a jamais eu en effet d'affrontement global entre ces trois pôles ethnolinguistiques, alors que les affrontements interreligieux (catholiques-protestants) ont été d'une violence rare et ce, sur un temps long (quatre véritables guerres éclatèrent entre les Cantons des deux confessions : à Kappel[19] en 1529 et en 1531, où meurt Zwingli[20], le Calvin de la Suisse alémanique ; à Vilmergen en 1655 et en 1712 (en Argovie). Leurs causes : au XVIe siècle, le sort religieux de la Confédération et plus spécifiquement la volonté des deux camps de convertir à leur foi les populations des baillages communs ; au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle, des questions diverses, parfois futiles, mais exprimant bien les haines réciproques. En abordant plus bas les questions posées après la conférence, nous verrons les conséquences géopolitiques interno-externes de cette irrémédiable division qui ne manque pas de laisser des traces de nos jours.

Pour en revenir à l'ethnolinguistique, on ne connait d'opposition nette entre les deux Suisses que lors de la Première Guerre mondiale. Quand la Suisse alémanique admirait le IIe Reich allemand (1871-1918) incarné par Guillaume II, et à la pointe de la technologie et de l'efficience économique. Une Suisse incarné par le général Ulrich Wille, élu commandant en chef de l'armée suisse en 1914, au moment où la guerre éclate[21]. Ayant des attaches personnelles avec l'Allemagne et si admirateur de la Prusse et de ses méthodes militaires qu'Anglais et Français ne le considéraient pas comme neutre[22]. Une élection d'ailleurs due à la conviction de Berne (le CF) d'une victoire allemande. Alors que la Suisse romande était profondément « ententiste » et le Tessin, pro-italien après l'entrée en guerre de celle-ci en 1915.

Pour le reste il n'y eut de tensions de cette nature que dans des cas particuliers : le Valais fut dominé par la minorité germanophone durant tout l'Ancien régime, jusqu'à l'arrivée des Français. Il ne semble pas de nos jours que ce long épisode soit à l'origine de ressentiments[23]. Plus marquant est le souvenir négatif des Vaudois quant à la longue occupation bernoise. Et surtout la lancinante question géopolitique des deux Jura (le Canton et le Jura francophone demeuré bernois) n'a pas encore trouvé sa solution finale malgré la création du premier en 1978. Pour le reste rien ne justifierait la création d'un très grand canton francophone.

---

[19]Village zurichois protestant au contact du Canton de Zoug catholique.

[20]A la théologie très proche de celle de Calvin, mais à la personnalité puissante et extériorisée comparable à celle de Luther. Notons que, blessé mortellement sur le champ de bataille, il refuse la confession proposé par son adversaire papiste… Sa mort entraîne la fin de la progression de la Réforme en Suisse alémanique. Avec en 1536 le refoulement des Savoyards au sud du Léman par Berne et Fribourg, 1531 marque la fin de l'expansion territoriale suisse, bien plus que Marignan qu'une historiographie par trop franco-centrée place toujours au centre du processus.

[21]Il n'y a pas de général dans le pays en temps de paix.

[22]Il provoqua même un scandale en Suisse romande en proposant au Conseil fédéral le 20 juillet 1915 d'entrer en guerre aux côtés des Empires centraux**.** En 1915 (ou 1916), la tournée de l'orchestre de Leipzig (alors le plus « coté » du IIe Reich) en Suisse alémanique, triomphale, marqua son allégeance morale à Berlin (renseignement happé au hasard sur France Musique ; comme quoi en géopolitique tout fait signifiance).

[23]Notons que le Valais est un monde à part. Complètement isolé au nord par la barrière de l'Oberland bernois, de climat quasiment méditerranéen (d'où les célèbres bisses), il n'est pas en outre considéré comme très patriote par les autres Suisses… Plusieurs affaires de scandale l'ont en outre affecté ces dernières années. Très significativement, lorsqu'il occupe le territoire de Saint-Maurice à Évian en 1536, c'est avec l'assentiment du duc de Savoie et, par animosité pour Berne, afin de le défendre et d'assurer le maintien de la foi catholique, avec la promesse de le rendre plus tard, contre remboursement de ses frais. Son occupation sera infiniment plus douce que celle de son voisin nordique. De fait, le traité de Thonon du 4 mars 1569, ratifié à Sion le 23 mars 1569 et à Chambéry le 4 avril, fixe définitivement la frontière des deux États à la Morge de Saint-Gingolph. Le Valais restitue à Emmanuel-Philibert les gouvernements d'Evian et de Saint-Jean-d'Aulps, mais garde celui de Monthey, établissant ainsi en Chablais les frontières telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Examinons donc maintenant, au moyen d'une cartographie et d'une héraldique de propagande, des hypothèses plus réalistes.

Celle d'un Canton lémanique, justifiée par sa structuration autour de Lausanne-Genève, tourné vers la Savoie et la France, et équilibrant un Mitteland germanique

Celle d'une union vaudo-

Or il est frappant de constater que le(s) peuple(s) (qui, en Suisse, contrairement à la France, a/ ont toujours le dernier mot), tout en étant d'accord avec les arguments de leurs promoteurs, reste(nt) avant tout attaché(s) à son/ leur identité cantonale, en rapport avec les frontières du passé. Au final tous ces projets ont été ainsi par lui bloqués.

C'est ainsi qu'en février 2002 la fusion Genève-Vaud fut massivement rejetée à tous les niveaux institutionnels de même qu'en septembre 2014 la fusion de Basel-Stadt et Basel-Land. Pourtant la première paraissait logique : deux Cantons d'esprit calviniste (même si Genève est aujourd'hui à majorité catholique du fait de l'immigration dans les bourgs périphériques, la bourgeoisie de la Rome calviniste est toujours influente) et romands. Certes, mais deux parcours très différents : cette dernière est une ville internationale, à l'histoire très spécifique, adversaire traditionnel de la Savoie et dans laquelle le problème des transfrontaliers se pose aujourd'hui avec acuité du fait de la présence de nombreux étrangers, dont les Français, sur un espace limité, alors qu'elle dépend largement de son hinterland. Beaucoup plus paisible, plus « suisse », le Pays de Vaud est, avec le Canton du Jura, le plus francophile du pays et garde assurément de meilleurs souvenirs de sa période savoyarde que de sa période bernoise. Mais, bien plutôt que de le résumer, citons in extenso, un petit article de Frédéric Brunant, à la veille de l'initiative populaire y relative et extrait de SWI Swissinfo.ch (7 février 2002).

L'initiative populaire en faveur d'une fusion des cantons de Vaud et de Genève court à l'échec. Les explications du géographe Claude Raffestin.

D'ici à la fin du mois, le parlement genevois va très certainement rejeter l'initiative en faveur d'une fusion des cantons de Vaud et de Genève. A l'instar du parlement vaudois.

Quant aux gouvernements des deux cantons, ils ont, d'ores et déjà, pris publiquement fait et cause contre la fusion. Mais le coup de grâce est attendu pour juin, avec le passage de l'initiative devant les peuples des deux cantons. Un scrutin dont l'issue ne fait guère de doute.

Le géographe Claude Raffestin a étudié en profondeur la dynamique des régions en Europe. Il nous explique les raisons de cet échec programmé.

Swissinfo: Que pensez-vous de ce projet?

Claude Raffestin: Ses promoteurs se sont inspirés des fusions qu'a connues le monde économique. L'idée de départ est de réaliser des économies d'échelle en regroupant les deux administrations cantonales. Mais ce projet semble ignorer le poids de l'histoire et de la géographie.

Genève et Lausanne ont, en effet, des structures complètement différentes. Que ce soit sur le plan culturel, politique ou économique. La formation même de ces deux Etats est totalement différente.

Pourtant, d'autres projets similaires existent en Suisse

C.R.: Les situations ne sont pas comparables. Prenez les cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, ils partagent une histoire commune et sont tous de petite taille. Dans ce cas, une fusion est envisageable. Si le peuple le veut bien.

Les initiants se réclament de l'Europe des régions. Est-ce pertinent?

C.R.: La fusion entre Vaud et Genève ne permettra pas de hisser cette région au niveau européen. Prenez le Piémont ou la Lombardie, ce sont des régions environ dix fois plus grandes que les cantons de Vaud et de Genève réunis, avec des populations presque équivalentes à celle de la Suisse entière.

La Suisse est d'ailleurs destinée à accroître ses relations avec les régions frontalières. Après l'entrée en vigueur des accords bilatéraux et l'éventuelle adhésion de la Suisse à l'Union européenne, les rapprochements devraient même se faire très rapidement.

Mais, Vaud et Genève ont franchi un pas. Ils collaborent déjà.

C.R.: J'ai personnellement participé aux tentatives de rapprochement entre les universités romandes. Un processus difficile, mais indispensable.

Mais là, il ne s'agit pas de fusion. Le but est de créer un réseau. Chaque université met ce qu'elle a de meilleur au service des autres universités.

Sans commentaire autre que la constatation du poids de l'histoire et de la puissance des patriotismes cantonaux.
Et, au final, les Helvètes se sont limités à une simple prise en compte des réalités économiques sous la forme de sept grandes régions, chacune rattachée à un centre urbain spécifique, telle qu'établie des 1997.

Il ne fait donc pas de doute que le fédéralisme est largement accepté tel quel. Et aucun Suisse, fût-il le plus francophile du monde, n'échangerait ce système contre le nôtre. Il n'y a donc en l'espèce aucune logique paradoxale. En est-il de même pour l'autre élément clé : la démocratie (semi-) directe ?

La démocratie (semi-) directe.

« Semi-directe » ou « directe » (petite précision préliminaire) ? Les deux expressions sont justes et définissent une même réalité. La première signifie que les Suisses disposent à la fois de députés qui les représentent au Conseil national et de la possibilité de s'exprimer eux-mêmes directement en vertu des mécanismes que nous allons voir. La seconde ne fait allusion qu'à cette seconde possibilité. Voyons précisément comment tout cela s'est mis en place.

A l'origine la constitution de 1848 prévoyait seulement, outre une action législative « classique », des référendums constitutionnels obligatoires (auxquels étaient conviés le peuple dans son ensemble d'une part et les Cantons d'autre part). Cette situation signifiait donc la prédominance de la démocratie représentative et elle prévalut jusqu'en 1874.

En 1874, précisément à la suite d'un référendum de ce type, intervient une révision constitutionnelle. Est ainsi mise en place une nouvelle Constitution , laquelle modifie de manière conséquente celle de 1848 puisqu'elle se traduit par la centralisation d'une défense qui devient vraiment nationale ; l'unification du droit ; la laïcisation de l'enseignement primaire, la liberté des cultes… ET l'instauration d'un Référendum facultatif (initié depuis 1977 par la demande de 50 000 citoyens ou de 8 cantons demandeurs), pour contester une loi votée par le Parlement et initier une votation (OUI ou NON seulement). Dans le second cas, la décision du Parlement est purement et simplement annulée. C'est l'apparition de la démocratie directe sous un aspect « défensif ».

Pourquoi une telle évolution ? Pour notre part, nous voyons là la suite d'une tradition démocratique. Outre la pratique des *Landsgemeinde*, qui subsiste alors dans certains Cantons, en sens inverse, la pratique des Eglises protestantes, de fonctionnement beaucoup moins pyramidal et hiérarchisé que l'Eglise catholique, peut avoir aussi joué son rôle dans l'affaire. Enfin, sur ce fond « collectif », la marche vers un individualisme bourgeois peut aussi avoir incité à accorder plus d'importance aux avis de chaque citoyen. L'espace de liberté ôté aux Cantons en 1848 étant ainsi compensé par de plus grands droits à eux reconnus. Et 1874 serait à cet égard une période intermédiaire comme l'illustre le « 50 000 citoyens OU 8 Cantons ». En effet, comme nous l'allons voir, lors de la prochaine étape (1891) ces derniers ne sont plus mentionnés.

A cette date, par votation du Conseil national, est effectivement adoptée l'Initiative populaire fédérale, soit le droit pour le peuple de présenter un texte modifiant partiellement la Constitution[24] (depuis 1977 le chiffre minimum requis pour le lancement de la procédure est de 100 000 personnes). C'est le renforcement de la démocratie directe qui devient maintenant « offensive » par le droit accordé de modification partielle de la charte nationale.

Notons que ce système, unique au monde, des consultations populaires existe aussi aux niveaux cantonal et communal ; c'est le point d'articulation entre le fédéralisme et la démocratie directe.

Reste à déterminer s'il fonctionne. Assurément ; cependant, à examiner l'affaire de plus prés, il n'est utilisé que de manière frileuse et conformiste. Pourquoi et comment ? Pour répondre, prenons l'exemple de la votation populaire du 24 février 2008.

[24]Définition officielle de l'initiative populaire fédérale : « Demande écrite par laquelle 100 000 citoyens ayant le droit de vote peuvent demander à l'Assemblée fédérale la révision totale de la Constitution ou l'adoption, l'abrogation ou la modification de dispositions constitutionnelles ou législatives ». Elle est formellement définie dans la Constitution fédérale.

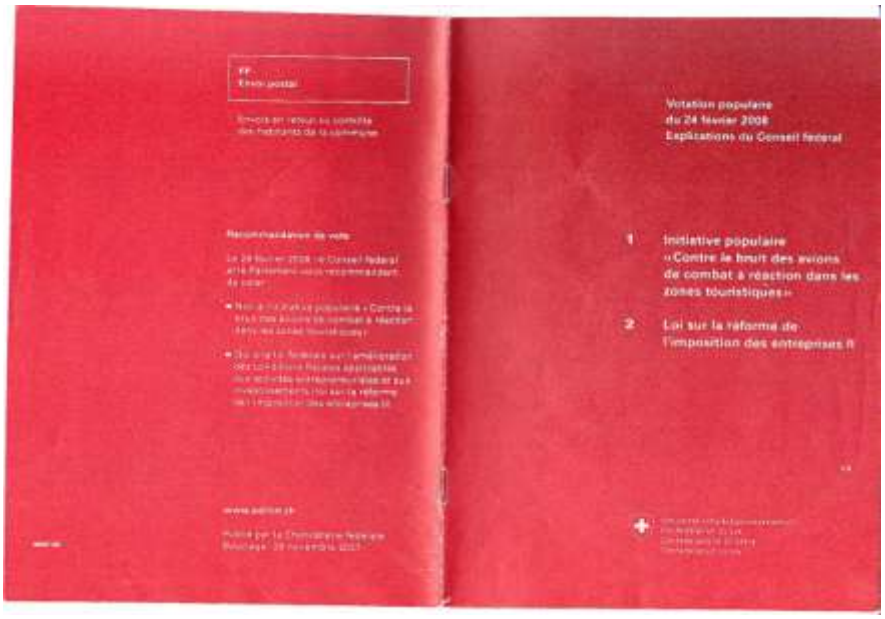

Sur la page de couverture de la brochure sont inscrits les deux thèmes donnant matière à la votation. Sur sa page arrière figurent les recommandations du Parlement et du Conseil fédéral à eux relatives. C'est là le nœud de l'affaire : les Suisses en général les suivent. Or elles vont généralement dans le sens du consensus, soit d'un certain conservatisme et ne sont positives que quand le contenu des initiatives n'y contreviennent pas.

Cette quête de consensus est d'autant plus fondamentale dans la mentalité suisse qu'elle est un héritage du passé militaire de la Confédération, lorsque les délégués des Cantons à la Diète s'efforçaient de trouver des terrains d'entente quant aux moyens de mise en œuvre des contingents militaires contre un ennemi désigné. Beaucoup plus proche, la guerre du Sonderbund, qui vit l'Etat naissant sur le point de disparaître, renforça considérablement le phénomène. Et, aujourd'hui comme jadis, il semble que l'ensemble des Helvètes ait pour finalité principale de satisfaire au cliché: « La Suisse, pays modèle du consensus ».

Comment dès lors s'étonner qu'ils pratiquent une sorte d'obéissance préventive. Ainsi s'explique que 90% des initiatives populaires ont été repoussées de 1891 à avril 2016, alors même que leur nombre augmente régulièrement sur la période. Y compris des initiatives tout à fait bénignes tel, le 24 novembre 2013, le projet de limitation des hauts salaires des patrons ou celui d'une déduction fiscale pour les familles gardant leurs enfants, émise par l'UDC, un parti ayant pourtant par ailleurs le vent en poupe. Rares sont les acceptations, comme, le 3 mars 2013, la suppression des parachutes dorés des patrons proposés par le même (68% de oui), au demeurant suivie par des choix de tendance inverse.

Les conséquences d'un tel état de fait ne sont pas minces, à commencer par un certain retard social (ainsi la première constitution à mentionner le droit de grève dans les droits fondamentaux, date-t-elle celle de 1999). Puis, sur le plan psychologique, une sur-responsabilisation citoyenne qui aboutit à un immobilisme politique, social et par ricochet, économique : il a été observé, ce qui est grave pour un pays tourné vers l'efficience économique, une baisse de sa compétitivité durant la première décennie du XXIe siècle).
Incontestablement nous sommes bien là en présence d'une logique paradoxale.

Voyons pour conclure le tableau des initiatives populaires déposées devant la Chancellerie fédérale et entérinées (trop longue serait celui de celles rejetées…) entre 1891 et avril 2016, suivi de la liste de celles en cours.

Titre	Date de dépôt	Statut [2]	Domaine	Comité	Date votation	Oui[13]	Non[3]
initiative populaire « Interdiction d'abattre le bétail de boucherie sans l'avoir préalablement étourdi »	15 septembre 1892	O	Protection des animaux	ad-hoc	22 décembre 1893	60.1 (13)	39.9 (12)

Titre	Date de dépôt	Statut [2]	Domaine	Comité	Date votation	Oui[13]	Non[3]
initiative populaire « Interdiction de l'absinthe et révision correspondante de l'article 31b »	31 janvier 1907	O	Drogues	ad-hoc	7 octobre 1908	63.5 (13)	36.5 (2)
initiative populaire « Élection proportionnelle du Conseil national »	13 août 1913	O	Droits populaires	PSS	13 octobre 1918	66.8 (23)	33.2 (3)
initiative populaire « Interdiction des maisons de jeu »	3 juillet 1914	O	Société	ad-hoc	16 avril 1921	55.3 (15)	44.7 (10)
initiative populaire « Référendum facultatif en matière de traités internationaux »	11 juin 1913	O	Droits populaires	ad-hoc	16 avril 1921	71.4 (23)	28.6 (2)
initiative populaire « Maintien des kursaals »	10 novembre 1926	O	Société	ad-hoc	14 mars 1929	51.9 (16)	48.1 (9)
initiative populaire « Retour à la démocratie directe »	23 juillet 1946	O	Droits populaires	ad-hoc	28 octobre 1949	50.7 (14)	49.3 (11)
initiative populaire « tendant à empêcher des abus dans la formation des prix »	8 juin 1979	O	Consommation	ad-hoc	28 novembre 1982	56.1 (18)	40.7 (8)
initiative populaire « Pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit »	11 mai 1990	O	Transports	Initiative des Alpes	2 avril 1994	51.9 (19)	48.1 (7)
initiative populaire « Pour un jour de la fête nationale férié »	25 octobre 1990	O	Société	Démocrates suisses	1 juillet 1994	83.3 (26)	16.2 (0)
initiative populaire « Pour des aliments produits sans manipulations génétiques »	18 septembre 2003	O	Agriculture	ad-hoc	27 novembre 2005	55.7 (26)	44.3 (0)
initiative populaire « pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires »	18 décembre 2007	O	Écologie	Helvetia Nostra	11 mars 2012	50.6 (15)	49.4 (11)
initiative populaire « Pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie enfantine »	1 mars 2006	O	Société	Marche blanche	30 novembre 2008	51.9 (20)	48.1 (6)
initiative populaire « contre les rémunérations abusives »	26 février 2008	O	Société	ad-hoc	3 mars 2013	67.9 (26)	32.1 (0)
initiative populaire « Contre l'immigration de masse »	14 février 2012	O	Étrangers	ad-hoc	9 février 2014	50.3 (16)	49.7 (10)
initiative populaire « Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire »	30 janvier 2014	Suspens	société	ad-hoc			

Ci-dessous toutes les initiatives fédérales en cours de récolte de signatures au 23 octobre 2018 :

- L'initiative populaire « Pour l'autonomie de la famille et de l'entreprise (initiative pour la protection de l'enfant et de l'adulte) »
- L'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) »
- L'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes »
- L'initiative populaire « Pour un Parlement indépendant des caisses-maladie »
- L'initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »
- L'initiative populaire « Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons »
- L'initiative populaire « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »
- L'initiative populaire « Fermer les centrales atomiques – assumer nos responsabilités envers l'environnement »
- L'initiative populaire « Priorité aux travailleurs en Suisse »
- L'initiative populaire « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) »
- L'initiative populaire « Prévoyance professionnelle – Un travail plutôt que la pauvreté »
- L'initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) »
- L'initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) »

Commentaire. Nous frappent le pragmatisme des propositions (contrairement aux Français qui se vautrent avec volupté et jusqu'aux déchirements dans les concepts philosophico-politiques aux énoncés se terminant en « isme », les Suisses sont très « terre à terre »), au point qu'il est quasiment impossible de les déterminer idéologiquement.

Au sujet des questions posées au terme de la conférence

Parmi elles nous avons retenu l'une relative à la neutralité, une autre au niveau technique des Suisses, la dernière aux raisons de la non-admission dans la Confédération/ Fédération de provinces étrangères souhaitant y être intégrées.

En ce qui concerne la première, que l'on ne nous soupçonne pas d'avoir oublié cet élément clé du système suisse. En fait elle figurait dans la troisième « logique des paradoxes », relative au « Refus de la Suisse d'entrer dans l'UE », puisque constituant l'une de ses raisons principales alors que le pays est au cœur de l'Europe sur le plan géographique et son résumé sur les plans culturel et religieux. D'autre part, la neutralité occupait une place très importante dans la conférence donnée en 2012 à Neydens à la demande du consul de la Confédération en Haute-Savoie, Madame Etchart. Mais elle traitait de toutes les problématiques helvétiques et correspondait à 103 diapositives. Sa réitération à l'Académie était donc peu envisageable. Compte tenu de l'importance de cette thématique, nous nous contentons ici de rappeler quelques-uns de ses éléments clés.

- L'Acte fondateur de la neutralité permanente et armée de la Confédération, en date du 20 novembre 1815, est le fait des puissances de l'époque : outre la France pourtant vaincue, mais réintégrée dans le concert des nations après la seconde chute de Napoléon, l'Autriche, la Grande Bretagne, l'Espagne, le Portugal, la Prusse, la Russie et la Suède, toutes s'accordant sur la nécessité d'en faire l'un des principes stratégiques de la sécurité et de l'équilibre du sous-continent (après les dévastations dues aux violations répétées du territoire des Confédérés par toutes les pays en guerre, de 1798 à 1814).

- Simple au niveau du principe, la neutralité est d'une particulière complexité au niveau de son application. Un immense champ d'études impossible à aborder ici et maintenant, sauf à dire que celle de la Suisse fut respectée durant les trois guerres de 1870-1871, de 1914-1918, de 1939-1945 ; mais dans des conditions particulièrement délicates en ce qui concerne cette dernière période.

- Pour les Helvètes elle constitue le premier des quatre principes fondamentaux de leur politique étrangère (rappelons qu'en droit international elle signifie avant tout l'engagement à n'appartenir à aucune alliance), mais aussi et autant un facteur d'unité nationale. De même que la Confédération naquit à la fin

du XIIIe siècle par la guerre, elle se maintient de nos jours par ce facteur militaire « en creux » : la paix armée.

- Voilà bien pourquoi les réflexions, maintes fois entendues par nous et émanant d'officiers français quant à l'inutilité de la maintenir après la chute du mur de Berlin, sont-elles parfaitement inadéquates en ce qu'elles font l'impasse sur son rôle dans l'identité helvétique.

- L'adhésion très majoritaire de nos voisins à la neutralité constitue, avec leur attachement au fédéralisme et à la démocratie directe « le triangle identitaire » de la Confédération, soit la raison structurelle majeure de son refus d'entrer dans l'UE. De fait on voit mal d'une part comment le fonctionnement institutionnel de celle-ci pourrait tolérer le mécanisme des initiatives populaires ; et d'autre part comment l'UE qui n'est jamais que l'expression d'un *soft power* occidental, symétrique de son pendant *hard* (l'OTAN) pourrait intégrer un pays pratiquant cette « abstention » sans tenter de l'édulcorer grandement.

Bref, comme l'affirma assez péremptoirement Madame Etchart, en réponse à un étudiant, lors d'une séance de « La Semaine de l'Entreprise » organisée chaque année par l'IAE (structure de l'UDS), précédant ma conférence, il n'y a aucune chance que la Suisse entre dans l'UE avant très, très longtemps…

La question relative au niveau technique des Suisses était au demeurant plutôt une réflexion que je partage entièrement. A titre d'assentiment, je me contenterai à ce sujet d'extraire de mon « grand power point » quelques images. Elles sont si parlantes que point n'est besoin de les commenter outre mesure. Il suffit de souligner qu'aux Temps contemporains du moins, nos voisins ont toujours fait preuve d'esprit d'innovation (perceptible dans tous les domaines), qu'ils disposent de deux grandes Ecoles polytechniques de très haut niveau (Zurich et Lausanne, correspondant aux deux principales aires ethnolinguistiques), mais que, pour des raisons théologiques majeures, cette recherche permanente est en général plus le fait d'individus issus d'un milieu protestant que d'un milieu catholique. Encadrés par une hiérarchie qui fait écran entre eux et Dieu, lequel ne les juge pas en fonction de leur réussite socioprofessionnelle, mais de leurs œuvres, ceux-ci sont moins portés à l'effort individuel que les premiers dont la réussite est le signe de leur prédestination par le Ciel avec lequel, en sus, ils communiquent directement.

Domaine aéronautique et écologique

Fiche technique du Solar-impulse de Bertrand Picard ayant effectué un tour du monde sans carburant de mars 2015 à juillet 2016

Domaine de l'épistémologie génétique

Jean Piaget (1896-1980), biologiste et psychologue (spécialisé dans la psychologie de l'enfant)

Domaine du commerce de détail

Le fondateur de Migros

Domaine de l'hôtellerie

L'hôtel Ritz à Paris, place Vendôme, premier de la chaîne, fondé en 1898 par le Valaisan César Ritz (1850-1918), l'initiateur de l'industrie de luxe ou

« L'art de vivre à la française et le confort britannique »

Domaine de l'industrie de précision

Nicolas George Hayek (1928- 2010) entrepreneur suisse d'origine libanaise. Président du groupe horloger Swatch Group ; en œuvrant pour sauvegarder le savoir-faire et le succès commercial de l'horlogerie suisse, il contribue largement à sa reprise horlogère après la crise des années 1975-1985.

Inventeur aussi du concept de la mini-voiture Smart en collaboration avec Mercedes-Benz.

Illustre la capacité des Suisses à capter des étrangers détenteurs de savoirs spécifiques, puisque avant lui leur industrie horlogère fut en fait créée par des huguenots français fuyant la France après la révocation de l'Edit de Nantes (1685)

Le casque vidéo-caméra étanche HD 720

Domaine des chemins de fer, des trains à crémaillère et des téléphériques

L'exemple du parcours touristique » du Pilatus (Canton de Lucerne). Prochaine destination de l'Académie de Savoie ?

Domaine des barrages

Barrage de la Grande Dixence (Valais)

.Sis à 2 364 m

. Ht. 285 m

.Epaisseur en crête 15 m

.Vol. 400 millions de m3

Domaine de l'humanitaire

Les deux Genevois protestants fondateurs de la Croix-Rouge, le juriste (à gauche) et l'homme d'affaires (à droite)

Ce ne sont là que quelques pistes, parmi tant d'autres…

La dernière question, relative à la non-intégration, pourtant souhaitée par leurs habitants, de certains territoires à la Confédération, était la plus proprement géopolitique des trois. Un cas tout à fait spécifique : très rares dans l'histoire sont les cas d'autolimitation spatiale des Etats. Oui mais, justement, la Confédération n'est pas un Etat comme les autres. Si, jusqu'en 1536, elle a forcé sous sa pression certains territoires à s'adjoindre à elle et à devenir des Cantons, ou en a conquis d'autres par la guerre, après cette date elle agit comme un Rotary-club dans lequel on n'entre que par cooptation. Ce revirement s'explique parce qu'elle a alors atteint des frontières quasiment naturelles (Alpes au sud, Jura à l'ouest, lac de Constance au nord-est, lac Léman au sud-ouest), mais surtout parce que, traumatisés par la mort de Zwingli à Kappel en 1531 du vivant duquel ils avaient envisagé le passage de tout le pays à la Réforme, les protestants se cantonnent dans la défensive. Dès lors leur seul souci géopolitique interne sera d'empêcher toute adhésion de provinces catholiques, lesquelles détruiraient le fragile équilibre établi au courant du XVIe siècle entre les Cantons des deux confessions. Or il se trouve que les populations des « solliciteurs » sont très largement « papistes »… Dès lors, à la Diète, puis au Conseil national, leurs délégués mettent leur veto. On est donc là très loin des Etats « classiques » qui saisissent toutes les opportunités de s'agrandir. Au contraire…

<u>Savoie du nord (analyse succincte)</u>

Localisation : supposée connue.

Dates : a/ 1815 et b/ 1860.

Contextes : a/ après la chute définitive de Napoléon Ier, remaniement géopolitique de l'Europe et projet de création d'un Canton de Savoie du nord. Le problème territorial ne se conclut qu'en novembre 1815 par un échec, mais la région restera englobée dans la neutralité helvétique (instituée par l'article 92 de l'Acte final du Congrès de Vienne du 9 juin 1815 et l'article 3 alinéa 2 du traité de Paris du 20 novembre de la même année déterminant la situation de la France après les Cent-Jours), laquelle se perpétuera jusqu'en 1919.

b/ Avant le « second » traité de Turin du 24 mars 1860 prévoyant l'« annexion » (ou la « cession ») de la Savoie et du Comté de Nice à la France, suivi du plébiscite des 22 et 23 avril 1860, circulent dans les communes du Chablais et du Faucigny**,** courant février et mars 1860, des pétitions en faveur d'une réunion de la région à la Confédération suisse,. L'une d'entre elles indiquait : « *Nous avons été réunis à la France pendant quelques années et un grand nombre sentent encore leur cœur battre au souvenir de cette époque. Nous sommes étroitement unis au Piémont depuis 1848. Cependant,*

malgré toutes nos sympathies soit pour l'Italie libre, soit pour la France, d'autres sympathies d'un autre ordre plus élevés nous mènent à décider l'annexion à la Suisse... Oui, tel est notre désir le plus ardent, fondé sur nos rapports exclusifs avec Genève, sur nos intérêts commerciaux, sur tant d'avantages que nous ne saurions trouver ailleurs.[25] ». Elle reçut 13 651 signatures dans 60 communes du Faucigny, 23 du Chablais et 13 des environs de Saint-Julien-en-Genevois.

Cette propension helvétophile est symbolisée entre autres par la création de *La Savoie du Nord*, hebdomadaire savoyard de la province du Faucigny, créé par Joseph-Léandre Bard (1818-1902). Neuf numéros paraissent avant l'annexion, du 3 mars au 5 mai 1860. Édité pour la première fois avant l'annexion de la Savoie à la France, le journal affiche une ligne farouchement anti-annexionniste et prône le rattachement de la Savoie du Nord (provinces du Chablais, du Faucigny et une partie de celle du Genevois) à la Confédération en tant que nouveau Canton suisse.

Tout ce courant est encouragé par Berne, soutenu par le Royaume-Uni, mais suscite l'opposition de plusieurs canton-villes alémaniques du plateau suisse à la création de ce qui deviendrait un 23e canton[26] qui serait à la fois francophone et majoritairement catholique.

Pour contrer cette possible amputation du nord du Duché, le député libéral de Bonneville, Joseph Jacquier-Châtrier propose une *grande zone franche* couvrant Chablais savoyard et Faucigny, et argumentant ainsi : « *N'en doutez pas, l'Helvétie a ses partisans. Un pays qui ne paye pas d'impôts, qui n'est pas travaillé par des ambitions dynastiques et qui n'est pas privé, par la levée militaire et un service permanent, de la fleur de sa jeunesse, ce pays-là a un prestige qui vaut bien celui des trois couleurs...* ».

Rien d'étonnant par contre que ce projet de zone soit à son tour combattu par *La Savoie du Nord*, et le *Journal de Genève* « *Cette promesse de zone est un mensonge, on veut vous tromper pour vous faire voter pour la France.* (...) *Soyez certains que si la France prend le Chablais et le Faucigny, c'est pour forcer plus tard Genève à devenir française et, pour cela, il faut nécessairement que la ligne douanière soit aux portes mêmes de cette même ville et l'enserre comme un carcan pour lui faire crier merci et obtenir sa reddition » (édition du 2 mars 1860)*. On voit l'embrouillamini géopolitique[27]…

Les principes du rattachement de tout le Duché de Savoie à la France et de la zone franche sont finalement adoptés du fait du résultat du plébiscite d'avril 1860. Rappelons que la question posée était : « *La Savoie veut-elle être réunie à la France ?* » Réponse par « Oui » ou par « Non », <u>exception faite pour la partie Nord du duché</u>, où un bulletin « Oui et Zone » était mis en place. La zone franche est confirmée car partiellement établie avant 1860 et étendue à cette date ; elle concerne au final une vingtaine de communes savoyardes frontalières avec le Canton de Genève. Nous n'allons plus avant en ce domaine, puisque notre propos concerne l'attitude de la Suisse par rapport aux « entrants » potentiels et non les détails de la question frontalière.

<u>Valteline</u>

Localisation : région d'Italie du Nord correspondant approximativement à la vallée de la rivière Adda et de ses affluents, longue de 119 km, présentement partie de la province italienne de Lombardie.

Contexte : ayant passé en 1512 sous la dépendance des Trois Ligues grisonnes alors alliées de la Confédération des XIII cantons, elle revêt au XVIe siècle une importance géostratégique majeure car constituant le passage le plus direct entre l'Italie du nord et les vallées de l'Inn et du Rhin, au cœur donc des préoccupations des Habsbourg. A la même époque elle reste fidèle au catholicisme alors que les Grisons adoptent le protestantisme. Il semble que ses habitants aient mal supporté le poids de leur suzerain, incarné notamment par la puissante famille des Salis qui contrôle l'économie locale durant l'Ancien Régime. D'où une annexion facile à la République cisalpine créée par les Français en 1797.

Lors du congrès de Vienne en 1815, elle est rattachée au nouveau Royaume lombard-vénitien, sous domination autrichienne et la tentative grisonne de reprendre la vallée échoue. Ici, comme en Savoie du nord on peut considérer l'existence de deux courants : si une majorité des habitants ne regrette pas la tutelle des Grisons (sans doute comparable à celle de Berne sur le Pays de Vaud) et s'accommode de cette évolution, par contre une minorité conséquente aurait vu d'un bon œil la transformation de leur territoire en Canton suisse. De toute façon la Confédération dans son ensemble ne semble pas avoir agi dans ce sens. Notons que la région Valteline est rattachée (avec toute la Lombardie) en 1859 au royaume de Sardaigne puis en 1861 au nouveau royaume unifié d'Italie.

---

[25] Texte cité par Paul Guichonnet.

[26] 23e car le Canton du Jura n'existe pas encore. On constate donc que la situation est plus complexe qu'envisagée et qu'à l'opposition à l'adhésion savoyarde des Cantons protestants (hormis Berne chez laquelle le traditionnel « impérialisme » l'emporte sur le souci d'équilibre confessionnel) s'ajoute celle de Cantons catholiques, mais germanophones.

[27] Ou comment pourrait-on ne pas faire enfin de la bonne géopolitique en Savoie, après un tel épisode ?

Vorarlberg, le cas le plus net d'« éconduite » par les Suisses

Localisation : actuellement länder le plus occidental de l'Autriche, situé devant le col de l'Arlberg » (en allemand : *vor dem Arlberg*). D'une superficie de 2 601 km^2 et d'une population d'un peu moins de 400 000 habitants, il est bordé à l'ouest par le Rhin qui le sépare de la Confédération. Contrairement au reste de l'Autriche qui relève du bassin hydrographique du Danube, ses rivières se jettent dans celui-ci.

Une route carrossable datant de 1825 et un tunnel ferroviaire, datant de 1884, ne suffisent pas à « gommer » le col et la région reste largement excentrée par rapport à Vienne jusqu'à la fin 1978 date à laquelle est construit le tunnel routier de l'Arlberg qui, long de 14 km, assure une liaison sûre en toute saison entre le Vorarlberg et le Tyrol. Mais, au moment mentionné ci-dessous, la région communiquait beaucoup plus aisément avec la Suisse qu'avec le reste de l'Autriche.

Date : 1918-1919.

Contexte : effondrement de l'Empire austro-hongrois et apparition de la famine due au blocus des Empires centraux par les marines française et anglaise. En mai 1919, par référendum , 81 % des habitants expriment leur volonté de se rattacher à la Suisse. Volonté non entérinée, du fait de la réticence de cette dernière, par le traité de Saint-Germain-en-Laye (qui règle le sort de la partie autrichienne de l'Empire défunt, le 10 septembre 1919).

Carte des territoires refusés par la Confédération

CONCLUSION OU « DES SUISSES… ET DES FRANÇAIS »

Nul, au terme de ce petit compte-rendu, ne sera étonné de relire le mot « consensus ». Il est comme la trame qui unit sur le temps long toutes les générations ayant fait la Suisse. Au début il est l'un des éléments psychologiques clés des trois petites communautés montagnardes des *Dreiländer*. Enfermées au fond de vallées alpines, méfiantes entre elles-mêmes et plus encore vis à vis de l'étranger duquel elles ne veulent pas dépendre, « pas commodes » jusqu'à en être agressives, elles savent s'unir en cas de danger externe[28], au terme de palabres, de discussions « pour se mettre d'accord » en excluant « les petits chefs »[29].

Or, en plein XXIe siècle, à considérer le fonctionnement des institutions politiques suisses, cette pratique est toujours présente. Et pourtant, que de chemin parcouru depuis les pactes de 1291 et de 1314. Dès 1332 Luzerne, première ville suisse, entre dans la Confédération, ouvrant la voie à une évolution sociologique majeure. Des torrents de sang coulent ensuite, aux Temps modernes, entre Réformés et « Papistes », entre urbains et ruraux. Le pays, bien différent de celui que l'on connait aujourd'hui, est d'une rare violence. Puis tout s'apaise au XIXe siècle et, de nos jours, la Suisse est un pays technique, surdéveloppé, riche, bourgeois, sur-assuré[30], qui n'a guère à voir avec la Confédération des origines. Certes mais, magie du « temps long », le consensus et la quête permanente des Helvètes pour y satisfaire, tiennent toujours.

C'est que nous sommes là confrontés à un élément structurel, tel qu'en connaissent TOUS les pays. Encore faut-il savoir les reconnaître, les distinguer au-delà et au cœur de la masse des événements bouillonnants… car, étant liés à des histoires et des cultures différentes, ils sont eux-mêmes divers.

Aussi bien ne sert-il de rien de se gausser des éléments helvétiques liés à ce paramètre fondamental… une habitude bien franco-parisienne. Ainsi lenteur, manque de vivacité à répondre, politesse jugée surannée (sans parler de l'accent des Romands), etc. tombent fréquemment sous le coup des foudres moqueuses de ces gens que l'on voit en permanence sur nos chaînes de télévision. D'aucuns d'entre eux allant parfois jusqu'à une outrecuidance quasiment raciste ; ainsi la dénommée Fourest Caroline, grande prêtresse et inquisitrice de la pensée unique, à la fanatique fixité oculaire au fond de profondes orbites, ne fut-t-elle point, il y a quelque temps, affectée d'une crise d'hystérie anti-helvétique au prétexte d'une absence de Noirs dans l'équipe national de football suisse… Merveille des analyses aux lamentables oripeaux idéologiques…

Ladite susnommée ferait assurément mieux de rechercher, par exemple, le (ou les) facteurs de structuration majeurs français, ceux qui permettent à notre pays de « tenir » sur le temps long[31]. Elle pourrait peut-être tenter d'appréhender la force, la permanence et la signifiance de nos affrontements idéologiques, culminant parfois en des affrontements civils redoutables. Fréquents sont les étrangers qui s'en étonnent ou s'en moquent, en tant que facteur nous empêchant de se mettre autour d'une table et de régler pragmatiquement les problèmes, ce que savent faire par contre les Helvètes et bien d'autres de nos voisins. Mais, à y bien réfléchir, ne seraient-ils pas un moyen assez pervers d'unité nationale ayant, comme le consensus suisse, ses avantages ET ses inconvénients. Dans un pays aussi divers ethno-linguistiquement à ses origines que la Confédération, pur hasard de l'histoire comme le disait Michel Rocard, ne contribueraient-ils pas à rassembler par une symétrie antagoniste ceux qui sont devenus au terme d'un très long processus des Français ? Sans le consensus, que deviendrait la Suisse. Sans ces tensions idéologico-politiques, que serait devenue la France ? Ne servent-ils pas en particulier à effacer, en les comblant, d'autres failles beaucoup plus redoutables, telle l'opposition entre un pouvoir central parisien pyramidal, autoritaire et « sur-

---

[28]Comment ne pas penser ici à Carl Schmitt (1888-1895), juriste constitutionnaliste, philosophe et… consécutivement géopolitologue. Membre du parti nazi dès 1933, mais d'essence catholique, il est estimé de nos jours être un penseur original « acceptable ». En appliquant ses idées alors… inexistantes, nos montagnards confédérés ont tout simplement posé les bases lointaines de l'actuelle Fédération. Résumons-les en quelques mots jetés hâtivement : -Une collectivité s'identifie comme telle par opposition à ce qui est contraire, en opposition aux autres ; -le politique est le lieu de distinction ami/ ennemi ; -la guerre est donc l'acte politique par excellence, car pour exister soi-même il faut repérer son ennemi et le combattre. Si nous complétons par l'enseignement de *La guerre du Péloponnèse*, l'œuvre magistrale de Thucydide, il ne fait pas de doute par ailleurs que l'aune essentielle de la démocratie est la possibilité pour le peuple de déterminer cet ennemi et de prendre les décisions pour le combattre. D'ailleurs n'est-ce pas là le sens profond de l'élection du président de la République français au suffrage universel au cœur de la Ve République ? Mais voilà, cette élection est un droit de vie et de mort à lui accordé par le peuple, en rapport avec l'arme nucléaire, non un contrôle en permanence de son action dans tout le domaine réservé (Politique étrangère et de Défense). Pourtant, sans aller jusqu'à des initiatives populaires, des référendums « classiques » seraient peut-être à envisager pour les cas les plus « chauds », tel présentement nos liens croissants avec l'Arabie Saoudite de Ben Salman. Un appel au peuple éviterait peut-être à celui-ci les désagréments très charnels dus à ce funeste « engoncement » diplomatique.

[29]Ce sont là au demeurant des caractéristiques propres à beaucoup de montagnards. Deux solides jeunes Mauriennais me l'ont confirmé lors d'une conférence. La Maurienne, matrice des Etats de Savoie… En tant que Savoyards nous devrions donc être d'autant plus intéressés par la naissance de la Suisse.

[30]Mais dont les citoyens sont libres de faire vacciner… ou non leurs enfants.

[31]Sans compter qu'elle devrait aussi s'interroger sur nos multiples consensus hexagonaux affectant tous les domaines de la vie sociale. Mais ils sont le plus souvent imposés d'en haut, alors que, partant du bas, nos voisins se l'imposent volontairement. Réaction saine à cet état de fait très inquiétant car potentiellement totalitaire, il semblerait que de plus en plus de nos concitoyens s'en aillent chercher, par différents canaux dont l'internet, l'information à l'étranger… Comment de fait ne se sentiraient-ils pas mal à l'aise quand, aux heures de grande écoute télévisée, les chaînes de télévision majeure distillent au même moment la même information ?

structurant », et les provinces ? Quoi qu'il en soit critiquer le consensus helvète est aussi ridicule que de critiquer les passions politiques françaises qui jouent toujours au final en faveur du renforcement du pouvoir central par le surgissement régulier d'hommes providentiels intouchables parce que sensés les apaiser, avant qu'elles ne réapparaissent. De même que le consensus finit toujours par déboucher sur quelque immobilisme. Il faut comprendre que nous sommes là en présence de systèmes autant mentaux que politiques très difficilement modifiables. Ceci dit, à chacun, d'opter pour celui qui lui parait le meilleur… ou le moins absurde.

Bien plutôt que de faire le tableau symétriquement antagoniste des attitudes des Suisses et des Français[32], que nous avions envisagé de prime abord, tentons de les synthétiser par la formule suivante : l'Helvète est sur-responsabilisé au point de s'interdire d'utiliser les moyens hyper-démocratiques dont il dispose ; le Français est sous-responsabilisé ; consciemment ou inconsciemment, il estime qu'il n'a que des droits, pas devoirs au regard de la société, et ce jusqu'à vivre dans un incivisme total. Au-delà des éléments factuels, se dessine aussi d'un côté une capacité infinie d'en rester, au niveau des discours, à des propos vagues, généraux, d'un intellectualisme effréné et jamais réfréné, de l'autre à un pragmatisme propice à l'action la plus concrète.

Pour en venir aux habituelles réflexions françaises quant à la Suisse, il n'en faut point s'étonner : vivant dans le cadre unitaire de l'Etat nation le plus ancien et « strict » au monde, leurs porteurs sont parfaitement incapables d'imaginer et de concevoir la diversité de leur voisin. Lorsqu'ils émettent : « La Suisse, pays des banques », pensant à Genève, Zurich et Bâle, ils estiment avoir émis UNE réalité foncière irréfutable, horizon indépassable de leur erratique pensée incapable d'observations supplémentaires. Pourtant il leur suffirait de s'en aller vaquer dans les Grisons ou le Canton du Jura pour s'apercevoir qu'il y a DES Suisses fort différentes les unes des autres, des histoires spécifiques aux parcours inattendus (savent-ils par exemple qu'il y dans certains vallées jurassiennes une tradition anarchiste, comparable à celles de l'Ukraine et de la Catalogne ?) et, dans l'ensemble du pays une population travailleuse et discrète, dont le niveau de vie est somme toute assez moyen.

Il est vrai que certaines mœurs helvétiques nous paraissent parfois outrées. Ainsi trois personnes discutant la nuit tombée dans la rue de quelque Canton alémanique du centre de la Suisse peuvent se voir rappelées à l'ordre par la police au prétexte qu'elles troublent l'ordre public. C'est assurément là une « violation inadmissible des droits de l'Homme ». Ce nonobstant, l'humble Français fatigué après une vie de labeur et ne souhaitant que la finir dans la quiétude acoustique, mais qui doit supporter chaque jour, par exemple, les différentes nuisances sonores qui affectent en permanence nos villes (à commencer par celui des pétrolettes illégalement débridées) sans que jamais les municipalités, la police ou la justice n'interviennent alors même que la loi prévoit des mesures préventives/ coercitives y relatives, dont des contrôles de décibels, aura peut-être un point de vue plus nuancé… Mais voilà, ce sont là problèmes trop concrets, trop terre à terre pour intéresser une classe dirigeante qui ne se sent concernée que par les « grands » débats abstraits et illusoires, mais ayant l'immense avantage de détourner les attentions des authentiques problèmes de la vie quotidienne.

Quant au propos souvent entendu « les Suisses en ont marre eux-mêmes de voter sans arrêt » (du fait de la multiplicité des initiatives populaires aux trois niveaux du fédéralisme), ce ne sont là que billevesées car enfin, vaut-il mieux avoir les moyens d'exprimer son avis que de n'en point disposer ? Ces appréciations hâtives ne laissent pas d'être inquiétantes : il semblerait qu'il y ait dans l'hexagone tout au courant de forces sourdes qui veulent bien jouir de la démocratie représentative, mais pas de la moindre once de démocratie directe ! A y réfléchir ce mot même de démocratie est assez peu employé, on lui préfère celui de « République », mais une République bien monarchique dans son fonctionnement, et ce à tous les niveaux de nos institutions, … En fait ces contempteurs du système helvétique ne font qu'exprimer un dépit… de n'en pas disposer… s'en se l'avouer. Les Suisses sont plus sains qui le possèdent, mais choisissent d'en user ou non. Où est le problème ? Y-a-t-il d'ailleurs jamais eu une initiative populaire demandant sa… suppression ? Que rétorquer à cela ? Au demeurant ils savent très bien s'engager, avec en sus l'avis positif du CF et du CN dans les projets les plus susceptibles d'affecter leur vie quotidienne, tel l'aménagement du territoire. L'important projet ferroviaire « Rail 2 000 » visant à une modernisation radicale de cette infrastructure fut soumis et accepté par référendum en 1987 ; il traitait de cinq éléments dont les NLFA (Nouvelles Lignes Ferroviaires Alpines), lesquelles firent à leur tour soumises au même processus décisionnel…[33] Telle prise en compte

[32]A l'objection bien connue selon laquelle TOUS les Suisses ou tous les Français ne sont pas ainsi, nous répondons d'ores et déjà : « Evidemment, ce sont là des dominantes, pas du « 100% », mais observer leurs manières de vivre réciproques permet aisément de ranger leurs faits et gestes dans deux catégories. Exemples : le respect ou le non-respect des heures des rendez-vous, l'une des raisons alléguées régulièrement par les Helvètes pour justifier leur méfiance quant à l'attitude des Français travaillant dans leur pays (« Ils attendent qu'ils aient fait leurs preuves »). Précisons aussi que la différence de mentalité entre les deux peuples s'exprime même dans la Suisse romande, surtout si elle est protestante. Le critère majeur, la rigueur… ou son absence. Seuls les Valaisans font exception à la règle, nous en avons parlé. Quant au Tessin, notre connaissance en est insuffisante pour que nous puissions en parler honnêtement. Genève quant à elle offre un cas particulier du fait de la présence massive des Français, de plus en plus mal vus, parlons franchement, de la partie des citoyens les moins aisés du fait d'une certaine arrogance (ou d'une arrogance certaine) de leur part. Et nous n'aurons pas ici la cruauté de citer quelques comportements d'origine française malheureusement assimilés par certains Genevois et dénotant un laisser-aller impensable encore il y a quelques années, affectant notamment le magnifique domaine de Penthes sis au nord de la ville. Le laxisme est assurément plus contagieux que la bonne tenue…

[33]Cette thématique figurait dans le troisième paradoxe relatif à la Suisse et l'Europe que nous n'avons pas eu le temps de traiter.

de l'avis de la population se retrouve-t-il chez nous ? Ne lui préfère-t-on pas des consultations « bidons » donnant lieu en réaction à des manifestations aboutissant parfois à mort d'homme. Qui plus est ces initiatives populaires constituent un socle juridique quasiment inattaquable aux plans interne ET externe. Ainsi quand l'initiative populaire lancée en novembre 2009 contre la construction de nouveaux minarets par l'UDC est votée à 57% et qu'un certain nombre de plaintes y relatives sont déposées par des associations ou des particuliers musulmans en juin 2011 auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), celle-ci ne peut que les déclarer… irrecevables.

Au total nous sommes confrontés à une Fédération si proche géographiquement et si loin institutionnellement et mentalement de nous. Renan la décrivait comme une « nation volonté », formule à laquelle nous préférons des « petites nations créant, à force de volonté, un Etat », alors que, comme chacun le sait, la France est un Etat nation, celui-là précédant celle-ci. Une Fédération finalement peu connue et secrète : les Suisses ne paraissent guère soucieux de faire connaître leur système aux étrangers. Pudeur ou crainte d'exposer leur intouchable consensus ?

Si, on ajoute à cela que Bonaparte, le champion de l'Etat fort centralisé en France, joua un rôle capital dans son évolution, alors on reste comme interdit. C'est peut-être là l'ultime paradoxe…

UNE pierre :

l'Etat fédéral aux lointaines origines guerrières

= la Finalité

(Carl schmitt)

UN SOCLE

CF et CN

CONSENSUS

INITIATIVE

QUATRE pierres de tailles et de formes différentes

Des Cantons

.alémaniques/ latins,

.catholiques/ protestants

.ruraux/ urbains

= la vie dans sa diversité jaillissante et ses contradictions

Pour ceux qui aiment les logos…

A gauche celui de la France, une pyramide du sommet de laquelle surgissent les ordres…

A droite la subtile balance suisse

BIBLIOGRAPHIE

-Avant tout la **carte générale de la Suisse de** Michelin au 1/400 000 (ou tout autre suffisamment détaillée et sur laquelle sont inscrites les frontières cantonales).

-**Andrey** (Georges) : *L'Histoire de la Suisse des origines à 1815 pour les nuls*[34], FIRST Editions, 2011. 2 volumes : Des origines à 1815/ De 1915 à nos jours.

Un ouvrage clé suffisant pour pénétrer dans le monde complexe qu'est ce pays, présenté d'une manière particulièrement pédagogique et attrayante. Se lit comme un roman policier et aborde quasiment toutes les problématiques présentes depuis sa naissance.

Georges Andrey, professeur émérite à l'université de Fribourg, est l'auteur de très nombreux articles et livres sur cette histoire si spécifique. Seul défaut de l'ouvrage, l'absence de cartes historiques, indispensables, et qui, de mon avis, eussent dû faire l'objet d'une brochure-atlas complémentaire. La Suisse de l'Ancien Régime en particulier, si complexe territorialement, est difficilement compréhensible sans ce support.

Prix de chaque volume : 11, 90 euros.

-A compléter par les articles relatifs à tel ou te point précis trouvés sur le web. On peut assez facilement séparer le bon grain de l'ivraie.

-Nous ne recommandons par contre pas du tout un ouvrage qui vient de sortir : **GARCON (François**) : *Le génie des Suisses*, Taillandier 2018.

Tombé sur lui par hasard chez Decitre Chambéry parce qu'il était exposé près du mien consacré à la « Géopolitique de l'Ukraine », j'y ai jeté un coup d'œil, feuilleté sa table des matières et lu quelques passages en rapport avec la géopolitique. Démarche qui m'a laissé un goût quasiment amer : c'est en effet un fourre-tout puissamment superficiel, effleurant tous les sujets pour faire « jeune et moderne ». Son auteur se présente comme un spécialiste de la Suisse prenant plaisir depuis des années à vanter aux Français les qualités, les mérites et les succès de son pays d'origine, et son ouvrage se veut être un vaste panorama exposant TOUS les sujets. En ce qui me concerne, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'a pas atteint sa finalité… Je suis même effaré que des éditeurs se repaissent de ce genre de travaux clinquants et qui ne cherchent absolument pas à plonger avec méthode dans ces corps vivants que sont les pays pour en extraire la substantifique moelle, leur essence. Il faut reconnaître d'ailleurs qu'il ne prétend pas faire œuvre de fond, ni être géopolitologue ou historien. Son cas, malheureusement, est parfaitement représentatif d'une tendance lourde qui affecte tous les milieux touchant de près ou de loin à la culture : faire vite, survoler et « expédier » les sujets les plus complexes pour mieux attirer le gogo moyen. On la retrouve par exemple dans les plages chronologiques de plus en plus courtes attribuées même en université aux conférences. D'origine nord-américaine et issue probablement du monde des affaires, ses thuriféraires prétendent que l'on peut tout comprendre en 20 minutes (pourquoi pas en 15 ou en 10 ?) ; de surcroît il résulte de telle aberration des limitations si drastiques du temps accordé aux questions et aux débats que ceux-ci sont, le plus souvent purement et simplement escamotés. Quand superficialité et pensée unique se confédèrent… alors que seuls devraient être pris en considération l'intérêt suscité chez les auditeurs et le cheminement de la démonstration en fonction d'une finalité. Dans tel « système », n'importe quel goujat peut allégrement s'infiltrer. D'aucuns trouveront sans doute trop dur cet éreintement d'un auteur, mais je n'ai pas pour habitude de celer ma pensée…

-Beaucoup plus sérieux (et agréable sensuellement), **les hymnes et autres manifestations musicales incarnant les imaginaires des pays**. En l'occurrence nous recommandons le magnifique ancien hymne suisse (des années soixante) *Heil Dir Helvetia*, que seul un problème technique nous empêcha de produire en conclusion de la conférence, et la *Schweizer Militärmarsch : Berner marsch*, allègre et exaltante marche militaire de ce Canton si agressif dans l'histoire, ou encore l'Hymne vaudois. Il suffit d'inscrire ces mots dans la fenêtre de google…

Par delà l'imaginaire, ces « produits » sont des outils de propagande, notamment quand la musique et les photos des vidéos sont accompagnées de petits textes. Il suffit alors d'en prendre conscience pour progresser d'une étape supplémentaire dans l'appréhension de l'auto-vision des habitants du pays considéré. On peut à cet égard les considérer comme un complément à la conférence alliant au charme puissant de musiques qu'on n'entend jamais sur nos ondes et qui nous changent du rap et du jazz, une approche rationnelle et distanciée.

-Et, évidemment, nous recommandons de jeter au moins un coup d'œil sur **les drapeaux, armoiries et toutes manifestations de l'héraldique**) lesquels agrémentent une conférence ou permettent d'argumenter sur elle.

-Enfin, dans un registre tout à fait différent, écouter aussi sur le web **les sketchs** de Marie-Thérèse Porchet (qui est en fait un homme) visant les Suisses alémaniques du point de vue des Romands. Désopilant, du Muriel Robin en mieux (pour ceux qui

[34]Une collection d'un très bon niveau, ce qui ne veut pas dire que je considère les membres de l'Académie comme relevant de cette catégorie culturelle …

apprécient ce genre d'humour, ce qui est mon cas, évidemment subjectif). Mais, au fond, subtil moyen d'exorcisation de différences culturelles majeures entre les deux Suisses.

REMERCIEMENTS A UNE NOBLE ASSEMBLEE

Nous tenons à remercier l'auditoire pour l'intérêt porté à notre propos... et en avons même été étonné, s'agissant de notre première prestation devant l'Académie. Au-delà du thème traité et du conférencier, nous voyons là comme un acquiescement à l'approche géopolitique (lequel a d'ailleurs été exprimé formellement par l'un des auditeurs, Vincent de Rivas, ce dont je lui sais gré).

Et ce d'autant plus que celle-ci se trouve dans une situation paradoxale. Elle est aujourd'hui largement pratiquée, des émissions de télévision lui sont consacrées et ce nom même est de plus en plus fréquemment entendu. En outre les deux écueils traditionnels qu'on lui opposa longtemps ont « sauté », à savoir son origine nazie (une allégation ridicule puisque toutes les grandes puissances eurent au XIXe et au XXe siècle des visées géopolitiques et pour certaines d'entre elles des penseurs géopolitiques et que le déterminisme hitlérien n'était assurément pas géographique, mais racial) ; son caractère non scientifique du fait de sa subjectivité. Tout cela fut balayé dans les années 1970 par le Français Yves Lacoste et le britannique Peter O'Taylor qui lui ont rendu son « honneur ». Il reste encore malheureusement quelques individus pour la critiquer sous le prétexte que son nom inclut le mot « politique » et qu'ils craignent qu'elle ne soit un moyen détourné d'en faire… Mais ces benêts sont envoie de disparition.

Tout irait donc bien, mais, à y regarder de plus près, elle est loin d'être toujours bien pratiquée. Quels en sont les raisons ?

- Hormis l'Université de Paris VIII Saint-Denis qui propose un DEA et un doctorat portant son nom, elle n'est nulle part traitée comme telle, mais, du fait de son caractère synthétique, à partir d'autres disciplines : histoire, géographie, économie, religion, etc. Un signe encourageant mais comportant un risque d'édulcoration du fait de finalités différentes. A titre d'exemple j'ai appris récemment qu'un cours d'initiation à elle consacrée conseillait aux étudiants la lecture de Kant. Après moult circonvolutions mentales, je ne vis comme l'amorce de l'esquisse d'un vague point commun entre cet auguste philosophe et elle que l'éthique du droit international. Thème assurément passionnant, mais c'est là exclure totalement un de ses aspects essentiels, sachant que la définition d'Yves Lacoste, son re-fondateur[35] la définit comme étant « l'étude des rivalités de pouvoir entre différents acteurs sur des territoires » et que le sous-titre de sa revue bien connue *Hérodote* précise « revue de géographie et de géopolitique »… Il s'ensuit que là où il n'est pas question d'espace concret, charnel, là elle ne saurait se trouver.

- Elle est réaliste, voire cynique en exposant ces rivalités de manière neutre et en excluant toute analyse de nature morale et idéologique, allant ainsi à contre-courant de mass media qui passent au contraire leur temps à opposer forces du mal et forces du bien.

- Elle n'est pas « intellectuelle », elle est simple, son vocabulaire est celui de tout un chacun, ce qui, il est malheureux de le constater, la dévalorise auprès de ceux, nombreux, qui s'auto-jaugent à l'aune de l'emploi de concepts prétentieux et abstraits (pour rester poli) ou d'une technicité exagérée, donc incompréhensible.

- Sa démarche est spécifique, ce qui la démarque de l'histoire très proche d'elle et dans laquelle elle puise ce qui l'intéresse : l'historien descend le temps sans trop se préoccuper généralement de la perpétuation à travers les siècles des thèmes qu'il a discernés, hormis, évidemment en Histoire contemporaine. Le géopolitologue, quant à lui, partant d'une situation donnée (une crise par exemple) remonte le temps, parfois jusqu'à l'Antiquité pour y trouver tous facteurs d'explication y relatifs. C'est la quête « du temps long », soit de ce que le passé nous a légué ET qui reste vivant. Cela signifie une allègre transgression de la division habituelle Antiquité- Moyen Âge- Temps modernes- Temps contemporains[36]) à laquelle reste attachée l'Université, « vieille dame très frileuse »[37].

- Traitant de tous les pays, systèmes politiques, cultures, religions, mœurs, mentalités, etc. à égalité, elle s'inscrit en faux contre l'insupportable prétention de l'oligarchie médiatique parisienne, aussi suffisante qu'insuffisante, à se prendre pour la matrice intellectuelle du monde et à le juger… sans en connaître grand-chose. Telle approche aboutissant en sus, autant inconsciemment que consciemment, sur des comparaisons pas toujours à notre avantage.

[35] « Re » parce qu'il remplace la première géopolitique subjective des années 1900 à 1945, par une seconde géopolitique, objective.

[36] Selon l'histoire des pays, on peut être amené à remonter plus ou plus loin dans le passé pour comprendre le présent. Exemples : pour la Suisse les périodes clés sont l'Antiquité (pour expliquer la présence du mot « helvétique » dans son nom officiel), le Moyen Âge (1291, 1314), les Temps modernes (pour l'introduction de la Réforme), l'Epoque contemporaine (1798, 1803, 1815, 1847-1848, 1874, 1891) pour se limiter aux dates cités dans la conférence. Notons qu'une dizaine de dates capitales suffisent généralement à expliquer le présent de tout pays.

[37] Pour reprendre l'expression d'un des maîtres à penser de la géostratégie navale française, Hervé Coutau Bégarie, aujourd'hui décédé.

Or si comparaison n'est pas toujours raison, elle y conduit bien souvent… Autant souligner son caractère potentiellement subversif…

Ce nonobstant, encouragé par votre accueil, et non sans impudence assumée, à ceux que n'aura pas rebutés telle analyse je propose, au hasard de quelque désistement dans la liste des conférenciers prévus, d'aborder les thèmes suivants au choix.

- **Qu'est-ce que la géopolitique : historique, définition exacte, méthodes.**
- **Les permanences de politique étrangère et de défense française, à partir d'un article de l'amiral Raoul Castex, fondateur de l'IHEDN (« Le cas géostratégique français »), avec compléments relatifs au Portugal et à la Russie.**
- **Géopolitique de l'Ukraine dans la perspective d'expliquer le conflit à peine gelé du Donbass, la vraie « spécialité du chef ». Si vous avez aimé la complexité de la Suisse, vous adorerez celle encore plus prononcée de ce pays.**
- Le Prince Eugène et son rôle dans le tournant géopolitique de la fin XVIIe et début XVIIIe siècles en Europe centre-orientale.

Sans oublier les problématiques non traitées de la Géopolitique de la Suisse.

- **Au cœur de l'Europe, mais se refusant obstinément à entrer dans l'UE (petite conférence).**
- Les affrontements religieux en Suisse : théologie et géopolitique.
- **La question du Jura suisse, seul exemple au monde de conflit géopolitique exclusivement interne.**
- Les quatre principes de la PE suisse dont la neutralité : principes et réalités ; à associer ou non à la Politique de Défense suisse.
- La tradition d'amitiés-alliances franco-suisse.

Les thématiques énoncées en gras figurent sur des power points et peuvent être énoncées dans un délai maximum de 24 heures.

Je vous remercie,

François GRUMEL, Accompagnateur en Montagne, Maître Nageur Sauveteur, Consultant en Géopolitique, Diplômé d'Etudes Approfondies des Facultés de Droit de la Défense des Universités de Lyon III et Grenoble II, Docteur en Histoire contemporaine des Relations internationales de l'Université de Paris IV Sorbonne, CF ® de la Marine nationale, Auditeur IHEDN.